

Séance du Conseil général du 3 octobre 2022

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 mars 2022
Procès-verbal décisionnel de la séance du 13 juin 2022
Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 13 juin 2022
4. Informations du Bureau
5. Rapport de la commission de gestion sur la modification du règlement sur les chèques famille.
Message du Conseil Municipal
Rapport de la Commission de gestion
Entrée en matière
Discussion de détail
Vote final
6. Postulats :
 - 6.1 Tarif eau potable
 - 6.2 Haies vives avec essences forestières et buissonnantes indigènes et locales
 - 6.3 Bassin de rétention Vers le Stand- Création d'un couloir écologique
 - 6.4 Gestion des déchets- déchetterie communale SATOM – Création d'une ressourcerie
 - 6.5 Pour une place de jeu dans le village de Collombey
7. Interpellations :
 - 7.1 Commissions : Quels bilans ?
 - 7.2 Déplacement de la ligne AOMC
 - 7.3 Economie et Energie
 - 7.4 Stand de tir Châble-Croix- Chemin en pied de coteau
 - 7.5 RCCZ art.26 – Places de stationnement – dérogation
 - 7.6 Soutien à la transition pour la mobilité électrique
8. Informations du Conseil municipal
9. Questions
10. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Messieurs de l'administration, Mesdames les représentantes des médias, Cher public. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 3 octobre 2022. Le Conseil général a été convoqué en date du 14 septembre dernier soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. J'aimerais commencer par remercier Marie Métrailler, Manu Doval et Romain Gex-Fabry pour l'organisation de la sortie du Conseil général du 17 septembre dernier. Nous étions 22 à la visite du tri forestier à Muraz, puis au repas à Chalet-Neuf. Ce fut une excellente journée dans notre charmante commune. Je vous informe également que j'ai reçu la démission de Maria Gringeri pour des raisons personnelles, la procédure de remplacement est en cours.

Lors de cette séance, les orateurs devront se lever et se déplacer près du micro, ce qui évitera, d'une part, les soucis de manipulation et, d'autre part, de voir la personne qui s'exprime. Je dois excuser ce soir: Pascal Schaffhauser, David Gaillard, Michel Turin, Stéphanie Biolzi, Maria Gringeri, Damien Vannay. Madame Métrailler nous rejoindra dans quelques minutes, Monsieur Birbaum arrive. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont excusées ?

Je cède maintenant la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Christophe Brendle, pour l'appel nominatif des conseillères et conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom, merci.

Intervention de Brendle Christophe:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Excusée.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Iglesias Miguel, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Excusé.

CONSEIL GENERAL

Gex-Fabry Romain, Présent.
Gollut Emmanuel, Présent.
Gringeri Maria, Excusée.
Guinnard Nathalie, Présente.
Jomini Jonathan, Présent.
Joris Lionel, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Meyer Hervé, Présent.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Nicolas Michael, Présent.
Oberson Patrick, Présent.
Pellegrino Elysa, Présente.
Rudaz Lisa, Présente.
Ruiz Noé, Présent.
Schaffhauser Pascal, Excusé.
Sotillo José, Présent.
Sprutta Emma, Présente.
Tazuila Ngamiak, Présent.
Tissières Isabel, Présente.
Turin Michel, Excusé.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Excusé.
Vetter Chantal, Présente.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côte, Présent.
Zumbach Patrick, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Nous sommes 38. Monsieur Birbaum est arrivé et nous attendons l'arrivée de Madame Métrailler pour la 39^e personne. Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 10 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

Y a-t-il des modifications pour l'ordre du jour ?

CONSEIL GENERAL

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Sotillo José: Bien, nous passons au point 3 : approbation des procès-verbaux. Je remercie Monsieur le secrétaire Christophe Brendle pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale. L'administration communale vous a informé dans son mail du 13 septembre comme quoi le PV mot-à-mot du dernier plénum était disponible dans les 3 versions suivantes : corrigée par l'administration, PV mot-à-mot habituel, le PV brut et le PV audio, solution Recapp Kanparl. Et cela, pour vous donner un éclairage supplémentaire sur la possibilité de la mise en place d'un système d'enregistrement vocal. Pour que cela soit validé par le Conseil général de décembre, une motion sera déposée par le Bureau et si celle-ci est acceptée par le Conseil général, un amendement au budget pourrait l'adapter, si nécessaire. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 mars 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ?

Ce n'est pas le cas. Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal du 14 mars 2022 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal mot-à-mot du 14 mars 2022 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 13 juin 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 13 juin 2022 sont priés de lever la main. Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 13 juin 2022 est donc adopté, à une exception près à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal, mot-à-mot du 13 juin 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 13 juin 2022, sont priés de lever la main. Des refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 13 juin 2022 et donc adopté à une abstention près, à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 4 de l'ordre du jour. Le Bureau s'est réuni le 30 août 2022 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons reçu Monsieur Alexis Turin qui a remplacé Monsieur le Président Olivier Turin. Il nous a informé sur 2 points : les TPC vont présenter à la population de Monthey le 14 novembre et à celle de Collombey-Muraz le 15 novembre 2022, leurs plans de vision AOMC 2030. De manière orale, il demande au Bureau si cela devrait être présenté au Conseil général ou à la commission aggro. Le Bureau en a discuté et ne comprend pas bien cette démarche, il prend donc la décision de participer à la présentation du 15 novembre à Collombey-Muraz et d'avancer sa séance du Bureau au lundi 14 novembre 2022 à 19 heures. Il suggère d'ailleurs aux conseillers généraux d'y participer. Il nous informe également que la réponse à la motion de Magali Ecoeur acceptée en plénum du Conseil général du 27 septembre 2021 pour un règlement des cimetières harmonisés et modernes entre Monthey et Collombey-Muraz, que celle-ci ne sera pas effectuée dans les délais. Un courrier suivra et je l'ai reçu par courrier postal le 31 août. A ce sujet, le Bureau n'est pas satisfait de cette manière de faire et regrette la lenteur de la procédure, mais prend acte. Il demande au Conseil communal que ce règlement soit présenté au plénum de printemps au plus tard, pour que celui-ci soit étudié par une commission et que son rapport soit présenté en juin 2023. Comme évoqué précédemment, le Bureau a décidé de déposer une motion sur la modification du règlement du Conseil général du chapitre 6 articles 39 pour le plénum de décembre. De plus, une demande de Tamedia m'a été présentée concernant la mise à disposition des adresses mails des conseillères et conseillers généraux pour un sondage journalistique des organes législatifs suisses. Les chefs de groupe ont fait remonter cette demande et j'ai transmis celles et ceux qui

CONSEIL GENERAL

ont répondu positivement. Finalement, d'entente avec le Conseil communal, le Conseil municipal ou communal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui y sont présentes. Désolé j'ai un petit peu le rhume. Nous passons au point 5.

5. Rapport de la Commission de Gestion sur la modification du règlement sur les chèques-famille.

Intervention de Sotillo José: Conformément à la loi sur les communes et selon notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver la modification du règlement proposé. Je vous propose de procéder comme suit : Message du Conseil municipal, rapport de la Commission de Gestion, entrée en matière, discussion de détail et vote final. S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil municipal pour la présentation du projet.

Message du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président du Conseil général. Ce soir, nous partageons une chose en tout cas, c'est le rhume. Donc, mes excuses si je parle du nez.

La motion concernant les chèques-famille a été validée le 3 mai 2021. Le Conseil municipal vous a fait une proposition réglementaire et maintenant, c'est à vous de choisir et décider. Sachant que cela représentera une charge supplémentaire de CHF 24'000.- pour la collectivité publique. Comme vous le savez, les fournitures scolaires sont à la charge du canton. Actuellement, les écoles distribuent pour chaque enfant tout le matériel scolaire. Le Conseil municipal réfléchit à un nouveau mode de fonctionnement. Il s'agirait de donner une liste aux familles avec un chèque spécifique pour l'acquisition du matériel scolaire. Si cette façon de faire était adoptée, il faudrait également ajouter un avenant au règlement, mais nous reviendrons sur cet aspect en décembre. Bon débat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. Je passe maintenant la parole au remplaçant du rapporteur de la Commission de Gestion qui est absente ce soir et je passe la parole à Monsieur Lionel Joris.

Rapport de la Commission de gestion

Intervention de Joris Lionel: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur la modification du règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille. Mandat. La COGEST a reçu le mandat du Bureau du Conseil général de réviser partiellement le règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille. A la suite de la motion du 19 mars 2021 acceptée par le Conseil général le 3 mai 2021 intitulé règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille, modification de l'article 3 alinéa b2. Nombre et déroulement des séances. La commission s'est réunie à une reprise le 7 septembre 2022. Entrée en matière. La motion, acceptée par 34 voix pour, 9 contre et 0 abstention, le 3 mai 2021 par le Conseil général, vise à augmenter l'âge des bénéficiaires des chèques-famille, rentrée scolaire et sport-culture. Actuellement, les bénéficiaires de ces chèques-famille sont les enfants de la première enfantine jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Les motionnaires demandent l'élargissement de la tranche d'âge de la manière suivante : les enfants dès la première enfantine jusqu'à la majorité civique, année des 18 ans révolus.

En application de l'article 31 alinéa 6 du règlement du Conseil général, le Conseil municipal doit, suite à l'acceptation d'une motion, présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois. Le Conseil municipal dans son message du 3 mai 2022 propose les modifications suivantes : article

CONSEIL GENERAL

2a : bénéficient l'ensemble des enfants de la naissance jusqu'à la majorité civique, année dès 18 ans révolus domiciliés sur le territoire communal entre le 30 juin et le 30 septembre de chaque année, selon le registre du contrôle des habitants. Article 3 alinéa b2, pour les enfants dès la première enfantine jusqu'à la majorité civique, année dès 18 ans révolus. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité par les membres de la COGEST. La proposition du Conseil municipal de modification des 2 articles est conforme à l'esprit de la motion votée et approuvée par le Conseil général en date du 3 mai 2021. En relisant le règlement, la COGEST a constaté que certains articles nécessitaient des mises à jour afin de se conformer aux changements intervenus ces dernières années. Mise en place du projet d'harmonisation du système de la scolarité obligatoire HarmoS, fusion de la commune de Mex avec Saint-Maurice, création de l'entité Chablais région à la suite de la fusion entre l'organisme intercantonal de développement du Chablais et Aigle et régions. Par conséquent, la COGEST propose au Conseil général de profiter de cette modification de règlement pour mettre à jour ce dernier. En parallèle à cela, la COGEST propose d'autres modifications listées au point 5.

Lecture de détail. Article 2 alinéa a, je ne reviens pas dessus, c'est la modification proposée qui découle de l'acceptation de la motion acceptée à l'unanimité des membres présents de la COGEST. Article 3 alinéa a. Nous proposons de tracer, en cas de situation financière difficile de la commune, pour ne garder que « cette action peut être suspendue ou supprimée » Et ensuite, nous ajoutons « par le Conseil général lors de l'examen du budget ». Nous trouvons que le terme « situation financière difficile » est flou, la COGEST préfère laisser la responsabilité financière de la mesure au Conseil général. 4 votes pour, 2 contre, une abstention.

Article 3 alinéa b1. Pour les enfants de la naissance à 4 ans, respectivement jusqu'à l'âge d'entrée en 1H. La modification proposée découle de l'acceptation de la motion adaptée au nouveau système scolaire HarmoS, acceptée à l'unanimité des membres présents. Article 3 alinéa b2. Pour les enfants dès la 1H jusqu'à la majorité civique, année dès 18 ans révolus. La modification proposée découle de l'acceptation de la motion, acceptée à l'unanimité des membres présents.

Toujours dans le même article au même alinéa, article 3 alinéa b2. Un chèque sport et culture à faire valoir sur la cotisation ou l'abonnement annuel des sociétés, associations, institutions, clubs sportifs ou culturels locaux, ainsi que pour des cours d'une durée équivalente à la période scolaire auprès de formateurs ainsi que de professeurs qualifiés dans leur domaine d'activité ou de sociétés non représentées sur le territoire communal participant à l'opération, selon liste officielle. La COGEST simplifie la phrase et élargit le spectre des prestations. Acceptée à l'unanimité des membres présents.

Toujours article 3, alinéa b2. L'exercice de l'activité ne doit pas s'étendre en dehors du périmètre des communes de Chablais région. Nous traçons « mais dans la liste des communes valaisannes ». Ces adaptations à la nouvelle organisation institutionnelle acceptées à l'unanimité des membres présents.

Articles 6 alinéa a. Les sociétés et associations, institutions, clubs, sportifs et culturels ou les professeurs qualifiés dans leur domaine d'activité et actifs sur le territoire de Chablais région, hors territoire communal, peuvent s'inscrire pour participer à l'opération. Ils ne reçoivent aucun courriel. Adaptation à la nouvelle organisation institutionnelle, acceptée à l'unanimité des membres présents. Article 6 alinéa d. Nous proposons simplement de tracer « sportifs et culturels » puisque c'était une erreur syntaxique, acceptée à l'unanimité des membres présents. Conséquences financières. Des conséquences financières de la modification du règlement sont estimées à CHF 24'000.- calculés par le Conseil municipal. Vote final. Le règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille, tel que modifié par la commission, est accepté à l'unanimité des membres présents. Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Conclusion. La COGEST recommande l'acceptation du nouveau règlement en une seule lecture.

CONSEIL GENERAL

Entrée en matière

Intervention de Sotillo José: Merci M. Joris. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée.

Quelqu'un combat l'entrée en matière ? L'entrée en matière n'est pas combattue. Mme Tissières, je vous donne la parole.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Cher Président du Conseil général, chers conseillers municipaux et chers collègues.

Nous remercions la Commission de Gestion pour son travail et acceptons l'entrée en matière. Nous annonçons également que nous allons proposer un amendement lors de la discussion de détail concernant les articles 2 a et 3, b2.

Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: L'entrée en matière est acceptée tacitement. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Je vous signale que les articles modifiés par la commission, si le président de la commission désire s'exprimer pour présenter les modifications, je lui passerai la parole. Ensuite, si personne ne propose d'autre amendement, c'est donc la version amendée par la commission qui est tacitement acceptée, sinon, il y aura vote. Je vous rappelle qu'en cas d'amendement, la position de la commission est toujours prioritaire. S'il y a plusieurs amendements pour le même objet, ils seront d'abord opposés entre eux avant que la proposition gagnante ne soit opposée à celle de la commission.

Y a-t-il des questions sur la manière de procéder ? Des remarques, questions ou propositions d'amendement concernant l'article 1a ? 2a ?

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Nous souhaitons modifier « majorité civique » pour « majorité civique (année des 18 ans révolus) ».

Intervention de Sotillo José: « Bénéficient l'ensemble des enfants dès la naissance jusqu'à la majorité civique (année des 18 ans révolus) ». C'est cela Madame Tissières ?

Intervention de Tissières Isabel: Pardon, je rectifie oui donc on supprime, pour garder « jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus ».

Intervention de Sotillo José: « Bénéficient l'ensemble des enfants de la naissance jusqu'à la jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus ». C'est l'amendement proposé par le PS. J'ouvre la discussion à ce sujet, M. Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour la COGEST. Je tenais juste à préciser que Cheryl Clivaz, nous avait fait part de sa volonté de changer le texte. Ce soir-là on a adopté le rapport, on avait pas l'avis du juriste donc on ne savait pas si c'était possible de changer sa motion, de changer le texte qui avait été mis dans sa motion.

CONSEIL GENERAL

Donc, on a décidé d'adopter le rapport avec le texte tel que vous l'avez dans l'ordre du jour. Par contre, je préfère pas me prononcer sur cette modification parce qu'on a des avis divergents dans la COGEST sur ce changement. Je laisse libre choix à chacun de donner son avis.

Intervention de Sotillo José: D'autres prises de parole ? Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Donc, souvenez-vous au mois de mai 2021 nous avons refusé ce texte car nous estimions et estimons toujours d'ailleurs que ces chèques-famille sont les bienvenus bien entendu, mais ils doivent malheureusement à quelque part, avoir une fin. Pour nous, le curseur il se limitait à la fin de la scolarité obligatoire. La motion ayant été proposée avec la mention majorité civique, elle a été acceptée comme telle. Nous vous proposons donc de nous en tenir. Afin d'éviter toute confusion, il est pour nous logique d'en rester là, raison de plus si la majorité civique devait par malheur s'abaisser à 16 ans. Afin d'éviter de revoir le règlement pour un éventuellement changement d'âge de la majorité civique, nous vous proposons donc de nous en tenir à la phrase suivante : « bénéficient l'ensemble des enfants de la naissance jusqu'à la majorité civique ». Donc pas « jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus ». Merci.

Intervention de Sotillo José: Si je comprends bien « jusqu'à la majorité civique », on garde (année des 18 ans révolus) ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Non, on ne garde pas « année des 18 ans révolus », « jusqu'à la majorité civique. »

Intervention de Sotillo José: Dans le rapport de la Commission de Gestion, elle a accepté « (année des 18 ans révolus). » Monsieur le Président de la Commission de Gestion ?

Intervention de Gex-Fabry Romain:

Juste une précision, donc je dépose un amendement supplémentaire pour nous en tenir à « jusqu'à la majorité civique. »

Intervention de Sotillo José:

Ok. Je vais donc opposer les 2 amendements, soit l'amendement de Monsieur Romain Gex-Fabry : « L'ensemble des enfants bénéficient de la naissance jusqu'à la majorité civique. » L'amendement du PS « bénéficient l'ensemble des enfants de la naissance jusqu'à l'année de leur 18 ans ». Quelqu'un aimerait encore prendre la parole à ce sujet ? Merci aux scrutatrices et scrutateurs de se lever. Je pose donc les 2 amendements proposés par le PS et par Monsieur Romain Gex-Fabry. Les conseillères et conseillers qui sont d'avis d'accepter l'amendement de Monsieur Cheryl Clivaz du PS « jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus », sont priés de lever la main. Les conseillères et conseillers généraux qui sont d'avis d'accepter l'amendement de Monsieur Romain Gex-Fabry sont priés de lever la main. Des abstentions ?

L'amendement du PS par Monsieur Cheryl Clivaz est accepté par 28 voix contre 10 pour l'amendement de Monsieur Romain Gex-Fabry. Nous gardons donc cet amendement de Monsieur Cheryl Clivaz et nous passons à une nouvelle votation. J'oppose donc l'amendement de Monsieur Clivaz à celui de la

CONSEIL GENERAL

commission, qui est donc prioritaire. Les conseillères et conseillers qui sont d'avis d'accepter l'amendement de la Commission de Gestion sont priés de lever la main.

Les conseillères et conseillers généraux qui sont d'avis d'accepter l'amendement du parti socialiste « jusqu'à l'année des 18 ans révolus », sont priés de lever la main. Des abstentions ? La proposition de modification du PS « pour les enfants dès la première enfantine jusqu'à l'année de leurs 18 ans révolus » est acceptée par 28 pour, contre 9 et 1 abstention. L'article 3 b2 est modifié comme sur l'écran. Je passe donc au point suivant : Selon le rapport de la commission avec la modification du dernier paragraphe soit « cette action peut être suspendue ou supprimée par le Conseil général lors de l'examen du budget ». Y a-t-il des remarques ou des propositions ? Alinéa 1. Y a-t-il des remarques ou propositions concernant cette modification de 1H en lieu et place de la première enfantine ? Parfait. Alinéa 2, plusieurs modifications. Y a-t-il des remarques ou propositions concernant la modification de 1H en lieu et place de première enfantine ? b2, 2^e modification proposée : pour les enfants dès la 1H jusqu'à la majorité civique, année des 18 ans révolus. Y a-t-il un amendement ? Une proposition ?

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Juste pour préciser. Avant on a voté donc l'article 2 alinéa a. Maintenant pour le 3, b2 nous proposons un amendement donc pour la même modification, nous souhaitons garder uniquement « jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus ».

Intervention de Sotillo José:

Un amendement est déposé en 3, b2. D'autres propositions ?

Les scrutatrices et scrutateurs, merci de vous lever.

Sont donc opposés, l'amendement du parti socialiste, comme tout à l'heure à celui de la commission. Les conseillères et conseillers généraux qui sont d'avis d'accepter l'amendement de la commission, sont priés de lever la main. Les conseillères et conseillers généraux qui sont d'avis d'accepter l'amendement du parti socialiste concernant « jusqu'à l'année de leur 18 ans révolus » sont priés de lever la main. Des abstentions ?

L'amendement du parti socialiste « jusqu'à l'année de leurs 18 ans révolus » est accepté par 29 voix, contre 8 et une abstention. La proposition de modification du PS est acceptée en modifiant également le 1H. Merci aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre place. Troisième modification toujours en 3b alinéa 2 : la cotisation annuelle devient la cotisation ou l'abonnement annuel. Y a-t-il des remarques ou propositions la concernant ? Le retrait de la partie de la phrase « ou pour des frais inhérents à un abonnement de ski » ? Y a-t-il des remarques ou autres commentaires ? Une modification dans ce même article nous retirons « mais des communes valaisannes » puisqu'elle fait partie aujourd'hui de la commune de Saint-Maurice suite à la fusion de 2013. Y a-t-il des remarques ou autres commentaires ? Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. C'est plus une question, on va dire comment est-ce que le Conseil communal va gérer le fait que dans le règlement on se cantonne aux communes qui font partie de Chablais région et puis on a dans le listing des sociétés sportives qui participent « Sport spirit events Sàrl » basée à Sion. En fait, c'est juste une question : savoir si vous allez sortir cette société ou bien est-ce que ce serait à nous d'élargir ce cercle ce soir ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, je passe la parole au Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. C'est surtout une question qu'on se pose également, c'est de savoir pourquoi cette société qui ne fait pas partie des communes partenaires, existe dans ce listing.

Donc, je vous réponds à moitié en vous disant : ça veut dire que finalement, on veut rester cantonné dans un périmètre qui soit cohérent. Donc, j'imagine évidemment qu'il faudrait encore qu'on discute, qu'on prenne une décision, mais ça me paraît assez logique. Qu'on reste cantonné aux sociétés du périmètre sur lequel les chèques-famille marchent.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. C'est la 5^e modification de ce même article, le remplacement de la région OI DC par Chablais région. Y a-t-il des remarques ou autres commentaires ? Je passe au 3c, article 3c. Des remarques ou autres commentaires 3c ? 3b ? Des remarques ou autres commentaires sur l'article 4a ? L'article 6a ? Il y a une modification, le remplacement de OI DC par Chablais région. Y a-t-il des remarques ou autres commentaires ? 6d : biffer le doublon sportifs et culturels. Y a-t-il des remarques ou autres commentaires ? Dernier point, les exceptions.

Y a-t-il d'autres interventions sur l'ensemble du règlement ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote final. Nous allons donc procéder formellement au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues. Juste une petite remarque à noter que nous allons accepter le règlement modifié, malgré notre refus de la motion initiale. On voulait que ce soit relevé. De plus, on remercie la COGEST pour le job qui a été effectué. Merci beaucoup.

Vote final

Intervention de Sotillo José: Ce sera donc annoté dans le PV comme quoi le PLR avait refusé la motion. Les conseillers généraux qui acceptent le règlement communal pour l'utilisation des chèques-famille tel que modifié, se manifestent en levant la main.

Ceux qui le refusent ? Des abstentions ?

Le règlement est donc accepté par 32 voix pour, contre 0 et 6 abstentions. Les scrutateurs vous pouvez rester. Je vous rappelle que le règlement se fait toujours en 2 lectures. Il y a une demande à l'entrée en matière pour une première lecture. Les conseillères et conseillers généraux qui souhaitent que ce règlement soit adopté en lecture unique se manifestent par main levée. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? A l'unanimité la lecture unique est acceptée. Merci aux scrutatrices et scrutateurs. Monsieur le Président du Conseil communal, je vous laisse la parole pour clore ce point 5.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs. C'était juste pour répondre, on a pu enquêter entre-temps par rapport à la question de Romain Gex-Fabry concernant « Sport spirit events ».

Effectivement, en l'occurrence, c'est une raison sociale qui appartient notamment à Yannick Fattebert, qui est professeur de tennis et il donne ses cours dans la commune mais avec une société externe. Mais les cours sont donnés sur les courts du TCCM. Voilà, l'explication maintenant que nous avons plus de détails sur ce nom qui semblait effectivement mystérieux. Il y peut-être un autre commentaire à vous donner également par rapport au conservatoire de musique, le Conservatoire Cantonal à Sion ainsi que l'école de jazz à Sion également, se sont toutes des prestations qui ne peuvent pas être données sur le périmètre qui

CONSEIL GENERAL

n'existent pas sur le périmètre. Raison pour laquelle ces types d'activités sont également comprises dans les prestations qui sont possibles avec le chèque-famille.

6. Postulats

6.1. Tarif eau potable

Intervention de Sotillo José: Je passe donc au point 6 postulats. Voici, selon le règlement la procédure concernant les postulats.

Je passe d'abord la parole au premier signataire pour le développement du postulat. Ensuite la parole est donnée au Conseil municipal. La discussion générale est ouverte. Je vous demande ensuite d'annoncer si vous combattez le postulat. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, il est accepté tacitement. Si le postulat est combattu, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Je passe au postulat 6.1 Tarif eau potable. Postulat des Verts par Madame Carole Morisod. Première signataire. Vous avez la parole.

Intervention de Morisod Carole: Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers municipaux. Cela nous montre l'importance de l'économie d'énergie, des ressources naturelles et notamment celle de l'eau. Or, avec les tarifs actuels proposés par notre commune, nous n'encourageons pas les économies d'eau et donc d'énergie. Nous devons revoir prochainement nos tarifs afin que le service des eaux soit autofinancé. Ainsi, il respecte la loi en vigueur.

Si le règlement actuel pénalise les personnes seules, car la taxe de base est trop élevée comparativement aux prix du m³. Il est important donc de réévaluer la taxe de base et le prix du m³ dans un but de favoriser les économies d'eau et d'énergie. En conclusion, afin d'éviter une pénurie d'eau ou des restrictions drastiques, le groupe des Verts demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un tarif-type de l'eau potable pour les particuliers en se référant à la consommation moyenne Suisse par habitant. Ainsi, le tarif appliqué pour l'eau potable sera uniquement dans le cas d'usage non-essentiel.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Le Conseil municipal désire-t-il prendre la parole ? Monsieur Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Comme déjà communiqué à ce plénum, le Conseil communal a mandaté le Bureau Sollertia pour la mise à jour du règlement communal du réseau d'égouts et traitement des eaux usées ainsi que le règlement règlement communal du service des eaux.

Pour rappel, ce Bureau traite également la mise à jour de notre plan général d'évacuation des eaux. En collaboration avec le service technique, le Bureau Sollertia est actuellement en train de récolter les données nécessaires pour le traitement de ces règlements. La prochaine étape sera l'analyse des différents modèles d'autofinancement pour le choix de la taxe en prenant également en compte la proposition faite dans ce postulat. Du point de vue du planning, d'ici la fin de cette année, nous allons recevoir le rapport et les simulations du Bureau Sollertia.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil communal a le souhait d'intégrer la commission ad hoc du Conseil général pour le traitement du choix du modèle de taxes avant de présenter à Monsieur Prix la variante souhaitée durant le printemps 2023. Il est pour nous important de faire cette étape, comme ça on aura vraiment la bonne variante à présenter à Monsieur Prix. Comme ce dossier est en cours de traitement et afin d'éviter du travail administratif qui prendra en compte cette demande, le Conseil communal combat ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vieux. J'ouvre la discussion générale. Monsieur Vanay.

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le texte proposé ce soir par le groupe des Verts a retenu toute notre attention. Sans surprise et comme de coutume, la réponse à toutes les problématiques rencontrées de nos jours se résout par une taxe. « Taxe, taxons, taxez » tel pourrait être leur slogan. Néanmoins, on ne résout pas tout avec des taxes. On ne baisse pas la température avec des taxes, on augmente pas le volume d'eau disponible avec des taxes, on ne contre pas les effets de la nature par des taxes, on ne se protège pas d'incendies et d'inondations en brandissant une super taxe. Mais revenons au sujet de ce soir. Pour mesurer la quantité d'eau froide consommée par ménage, l'installation de compteurs d'eau froide individuels devrait être rendue obligatoire. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Et c'est d'autant moins le cas pour la plupart des installations existantes.

Il n'est même pas monnaie courante d'en trouver ailleurs que dans les introductions principales des bâtiments. Dès lors que l'on voudra décompter de manière individuelle les consommations, on prévoira donc des coûts supplémentaires pour des nouveaux compteurs ou selon l'impossibilité de places disponibles pour ceux-ci dans les plus anciennes installations, la mise en place de répartiteurs individuels par robinet.

Toute une série de coûts et de matériel supplémentaire qu'il faudra se procurer. On ne parle pas ici du coût des matières pour les fabriquer. Point supplémentaire, où se situe le curseur de non essentiel ? Ce qui est non essentiel pour quelqu'un l'est peut-être un tout petit peu plus pour d'autres. Pour les personnes ayant de larges moyens, la solution proposée ce soir ne les empêcheront pas de remplir leurs piscines à multiples reprises, d'arroser leur jardin exotique, de laver leur voiture de sport, etc. En revanche, pour les personnes ayant des ressources moins importantes mais désirant tout de même vivre en se faisant par moments plaisir et sans voir l'ombre d'une taxe en plus au-dessus de leurs épaules, la situation pour elles sera différente.

Vous l'aurez compris, une fois de plus, en s'immisçant dans la vie privée des gens, les plus petits seront une fois de plus mis au pilori pour une sempiternelle taxe supplémentaire. Pour clore le sujet, voici une petite information : pour les personnes qui, par souci d'écologie, d'efforts à la préservation des arbres dans la nature auront privilégié la solution du bidet en lieu et place des bons vieux rouleaux confort, multiples couches, vous consommez de l'eau supplémentaire, il faudra donc revoir votre rituel. Le papier ou le jet ou plus simplement ce soir peut-être, le rejet de ce postulat. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay. D'autres prises de parole ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Bonsoir à tout le monde, Marie Métrailler pour le PDC. Notre groupe combat également ce postulat puisque la majorité des membres y est opposée.

La difficulté de la mise en pratique d'une telle proposition afin d'être le plus juste possible est la raison principale de notre combat. En effet, est-ce vraiment juste de taxer davantage celui qui cultive ses propres

CONSEIL GENERAL

légumes par exemple, ou celui qui s'occupe régulièrement de ses petits-enfants sans que ces derniers soient domiciliés à la même adresse. Qu'on se comprenne bien, notre groupe est tout à fait conscient que l'eau est un élément précieux et encourage vivement la population à faire preuve de bon sens quant à son utilisation. La difficulté qu'engendrerait la mise en pratique de cette proposition afin d'être le plus juste possible, nous a toutefois pas tout à fait convaincu, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. Madame Tissières pour le PS.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Le groupe PS soutient ce postulat qu'il trouve extrêmement pertinent dans le contexte actuel.

En effet, toutes mesures qui viseraient à encourager la responsabilisation de chacun et qui pourraient ainsi éviter des mesures de contraintes qui seraient imposées à tous doit être mise en place. Nous vous encourageons vivement à soutenir également ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Tissières. D'autres interventions ? Je clos le débat. Peuvent encore s'exprimer la première signataire Madame Morisod ou le Conseil municipal, Madame Morisod vous avez la parole.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Je veux juste répondre à Monsieur Vannay. Je ne propose pas des taxes supplémentaires, je vous propose un réajustement. Nulle part, il est précisé qu'il y aura des taxes supplémentaires. Je ne voulais pas vous submerger par des chiffres, je voulais juste quand même maintenant vous donner des données. La commune de Collombey-Muraz, c'est sur le site de la Confédération que j'ai trouvé ces chiffres, fait payer 2,47 chf le mètre cube d'eau pour une personne qui habite un deux pièces. En comptant à la fois la consommation d'eau mais en même temps les raccordements. Ce qui correspond par contre, pour un ménage de 4 personnes dans une maison individuelle de 6 pièces à 1,2 francs le mètre cube. Je trouve que actuellement, nos tarifs ne sont pas en adéquation avec les personnes qui vivent seules. Il y a une inégalité par rapport à ça, c'est pour ça que ce postulat a été déposé. Les tarifs de raccordement, ces fameuses taxes qu vous jugez, que vous critiquez M Vannay, sont extrêmement élevées pour des personnes vivants seules comparativement à des personnes qui vivent dans des maisons individuelles et les familles. Je pourrais vous donner des exemples d'autres communes comme Bex, Vevey, Berne, etc. vous pouvez cliquer sur les communes que vous voulez sur le site de la Confédération. Les tarifs sont beaucoup plus élevés pour les ménages où ce sont des maisons individuelles de 6 pièces, où il y a 4 personnes qui vivent dedans. Comparativement, où il y a une personne. C'est pour ça que je trouve un peu étonnant que vous me jugez de taxes, taxes et taxes. De toute façon, on doit revoir notre règlement communal. Et vous avez parlé justement au niveau de la Municipalité que ça vous interpelle aussi cette proposition-là, donc, je ne comprends pas très bien pourquoi vous la refusez si vous trouvez que c'est une idée intéressante. Vous avez une année pour la mettre en conformité, donc largement le temps de mettre en conformité ce postulat. Rien n'empêche de venir avec d'autres propositions, même si ce postulat est accepté, et on pourra toujours en discuter.

C'est pourquoi je propose aussi à la Municipalité qu'elle soutienne ce postulat d'autant plus que vous avez dit qu'il est intéressant et que vous êtes intéressé par ces propositions là et que vous avez de toute façon l'obligation de changer le règlement.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Le Conseil municipal veut-il s'exprimer ? M Vieux

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je vais juste peut-être ajouter quelque chose, je n'ai pas dit qu'elle était intéressante ou pas. J'ai simplement dit qu'on la prendra en compte dans le cadre des simulations faites par le Bureau Sollertia.

Par rapport à, comme j'ai dit au niveau du planning, donc d'ici le printemps 2023, nous aurons opté, nous aurons décidé quelle est la variante que nous voulons par rapport à cet autofinancement. Sachant que si vous acceptez aujourd'hui le postulat, vous aurez de toute façon du point de vue du traitement du dossier une réponse avant qui sera traitée de toute façon par le dossier et comme j'ai dit avant, le souhait vraiment du Conseil communal puisque c'est un sujet assez chaud, quelque chose qui touche vraiment les gens, afin d'éviter qu'on prenne une variante qui soit peut-être mal comprise ou qui amènerait peut-être à des questionnements du Conseil général, c'est pour ça qu'on a vraiment le souhait que la commission qui traitera ce règlement soit prise avant d'avoir terminé ce règlement et remis au Conseil général. Pour nous, c'est important. Comme ça au moins, cette étape-là du choix, sera vraiment décidée avec vous. Pour après, être présentée Monsieur Prix. Sachant qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire n'importe quoi, la loi est très claire par rapport à ça. On ne peut pas décider comment on veut les choses.

Il est clair que dans ces simulations, on va essayer de mettre en avant, de revoir peut-être corriger certaines choses qui avaient été décidées par le passé. Peut-être aujourd'hui doivent être changées par rapport à ce mode de consommation. Mais là, ces simulations et le Bureau qui est spécialisé qui nous mettra le rapport nécessaire avec tous ces éléments.

C'est pour ça que, pourquoi on combat ce postulat ? C'est qu'on va de toute façon régler cette question avant l'échéance de la remise du postulat, de la réponse au postulat et qu'elle sera de toute façon traitée encore plus approfondie avec les discussions de cette commission ad hoc. Donc, c'est pour ça qu'on demandait en fait de combattre ce postulat. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M Vieux. Le postulat est donc combattu. Je prie les scrutateurs et scrutatrices de se lever. Nous allons donc passer au vote. Les consillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat : tarif eau potable se prononcent en levant la main. Les consillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat sont priés de lever la main.

Le postulat tarif eau potable est refusé par 24 voix contre, 14 pour et 0 abstention. Nous passons au point 6.2 Haies vives avec essences forestières et buissonnantes indigènes et locales. Postulat des Verts, Madame Chantal Vetter, première signataire. Vous avez la parole.

6.2 Haies vives avec essences forestières et buissonnantes indigènes et locales

Intervention de Vetter Chantal:

Chantal Vetter pour Les Verts. Bonsoir. Planter des haies vives constituées d'essences forestières et buissonnantes indigènes et locales, c'est planter des espèces adaptées aux conditions locales, résistantes aux maladies et favorisant la biodiversité. Ces espèces sont également compatibles à un entretien plus extensif et du coup moins coûteux, les haies vives indigènes et locales c'est ce que demande déjà le règlement de construction et des zones de la commune à l'article 30 alinéa C. Hors beaucoup de propriétaires d'espaces extérieurs continuent à planter des haies composées d'une seule espèce, souvent exotique, ornementale, comme par exemple les thuyas et les lauriers. Ils se trouvent d'ailleurs sur la liste des plantes reconnues comme néfastes pour l'environnement voir même pour la santé.

CONSEIL GENERAL

Le but de ce postulat est la mise en œuvre du règlement, de cet article, et de proposer au conseil municipal 5 pistes qui peuvent être cumulatives. La mention de l'article dans les autorisations de construire. Le contrôle de sa mise en œuvre lors de l'octroi du permis d'habiter. Un remplacement systématique. Une action de sensibilisation lors des périodes de plantations et la mise en valeur de la liste déjà disponible sur le site internet communal, et enfin pourquoi pas, le cadeau d'un plant à chaque personne qui s'engage à respecter cet article.

Tout récemment, le Grand Conseil a accepté un postulat multi-partis demandant la création d'un fonds cantonal pour la biodiversité en milieu bâti. Ce fonds a pour but d'aider à aménager et réaménager les espaces verts, notamment les haies indigènes, mais aussi, les bandes fleuries de manière à favoriser la biodiversité au cœur des zones construites, en y incluant conseils et aides financières pour collectivités. La commune pourrait justement profiter de ce fonds pour la mise en œuvre de l'article. Enfin, présentée dans Le Nouvelliste du 19 septembre, il existe dans le Bas-Valais une pépinière spécialisée en essences locales adaptées pour composer vos haies. Les éléments sont là, il faut juste un petit coup de pouce.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Vetter. Le conseil municipal désire qu'il prenne la parole. M Olivier Turin.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, Mesdames et Messieurs juste pour vous annoncer que nous ne combattons pas ce postulat.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale à qui veut bien prendre la parole. Monsieur Doval pour le PLR.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, chers collègues. Nous allons combattre ce postulat. Pour nous, il y a déjà un règlement, il est existant, il suffit qu'il soit appliqué. On est contre des interventions qui demandent en fait de respecter le règlement puisqu'il est existant. Alors on se pose la question : pourquoi faire une étude ? A ce sujet, on n'arrive pas à comprendre. Donc, nous allons combattre le postulat. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M Doval. D'autres interventions ? Monsieur Romain Gex-Fabry pour l'UDC.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Le groupe UDC combat ce postulat par souci d'application stricte du règlement. Au-delà du bon vouloir de ce postulat, en pratique, nous voyons mal comment demander à la population d'avoir terminé l'entier des aménagements extérieurs, lorsque le permis d'habiter est demandé.

Il faut bien se rendre compte que dans beaucoup de cas, pour les particuliers principalement, les aménagements extérieurs se font bien plus tard souvent que l'emménagement lui-même. Il est donc par définition impensable d'avoir comme critère l'application stricte de l'article en question pour l'obtention du permis d'habiter. Nous vous proposons de refuser ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, d'autres interventions ? Madame Métrailler.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Alors on ne combat pas le postulat, même si les avis sont un peu partagés. Mais pour information, il y a déjà une brochure sur le site de la commune qui énumère tous les arbres et essences locales pour aider la population, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler. D'autres interventions ? Le postulat est donc combattu. Est-ce que Madame Vetter veut reprendre la parole ? Volontiers.

Intervention de Vetter Chantal:

Chantal Vetter pour Les Verts. Donc effectivement il s'agit d'un postulat qui demande d'étudier cette piste, c'est des pistes qui peuvent être encore revues, réarticulées. Quand je parle du permis d'habiter, c'est parce que pour le moment, à ce que je sache, il n'y a pas de permis d'espaces extérieurs, mais pourquoi pas étudier la piste d'un permis en deux phases, le permis d'habiter et le permis d'extérieur. Parce que l'on autorise une construction et on autorise aussi à un moment donné l'aménagement des extérieurs, vu qu'il y a un règlement qui concerne ces extérieurs. Donc, en fait, avec ce postulat, on met surtout en question l'application des règlements. On voit qu'il n'est pas appliqué et nous demandons donc au Conseil municipal de donner un coup de pouce en la matière.

Intervention de Sotillo José: Le Conseil municipal veut-il prendre la parole ? Le postulat est donc combattu. Je demande aux scrutateurs et scrutatrices de se lever. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat : Haies vives avec essences forestières et buissonnantes indigènes et locales, se prononcent en levant la main. Les conseillers et conseillères généraux qui refusent ce postulat sont priés de lever la main. Le postulat : Haies vives avec essences forestières et buissonnantes indigènes et locales, est refusé avec 20 voix contre, 16 voix pour et 2 abstentions. Le postulat est donc refusé. Merci aux scrutateurs et scrutatrices.

Postulat 6.3 : Bassin de rétention Vers le Stand, Création d'un couloir écologique. Postulat de Monsieur Cherryl Clivaz, premier signataire. Vous avez la parole.

6.3 : Bassin de rétention Vers le Stand - Création d'un couloir écologique

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc j'ai déposé ce postulat parce qu'il y avait à mon avis un alignement de planète, c'est-à-dire qu'au budget 2022, il est prévu une étude pour le bassin de rétention, d'autre côté il y a des gouilles qui se sont faites derrière les nouveaux bâtiments de la Barme. Il y a un troisième bâtiment, plutôt un quatrième bâtiment qui doit se faire sur les anciens bâtiments de la Barme, le 1.3.5 deviendrait le 1.3.7, et dans le cadre de la construction de ce bâtiment, il y aura un crapauduc qui sera réalisé sous le chemin de la Barme. C'était l'occasion idéale de présenter justement ce postulat pour étudier la mise en place d'un couloir biologique, surtout que les parcelles qui sont de l'autre côté du chemin de la Barme, du côté Muraz sont en zone différées. Il y aura dans le cadre de la révision du PAZ-RCCZ la possibilité de créer justement ce couloir avec une zone affectée. Donc je ne vais pas vous faire la lecture du postulat, moi je l'ai déposé dans ce sens là, surtout que un point qui est hyper important à l'heure actuelle. On reparle toujours de changement climatique, mais la crise première qui maintenant l'on voit au niveau international mondial, c'est la perte de notre biodiversité qui est encore plus importante que le changement climatique qui nous attend. Donc ce postulat a été déposé dans ce sens là, par rapport à la richesse de la biodiversité de manière générale.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Est-ce que le conseil municipal veut prendre la parole ? Monsieur Turin, président.

Intervention de Turin Olivier: Juste pour vous dire à nouveau que nous ne combattons pas ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci, j'ouvre la discussion générale. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Le groupe UDC demande aux signataires de retirer ce postulat et de le former plutôt en interpellation. Effectivement, privilégions la voie de l'interpellation plutôt que du postulat puisque le PAZ-RCCZ sont en cours de refonte. Par là, nous estimons qu'il n'est donc pas judicieux de demander des études approfondies lorsque le contenu est en cours de travail.

Nous sommes d'avis que l'administration et le Conseil communal ont suffisamment de travaux et de défis à relever sans qu'on leur mette à quelque part des bâtons dans les roues avec des postulats tel que présenté ce soir. En l'état, nous le refusons donc.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, d'autres interventions ? Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le groupe PLR. Nous allons combattre le postulat.

Nous estimons que nos forces, elles devraient être mises ailleurs dans d'autres sujets plus importants que dans ce postulat là.

Intervention de Sotillo José: Merci. D'autres interventions ? Les postulat est donc combattu. Le premier signataire peut prendre la parole. Monsieur Cheryl Clivaz, si vous le désirez, ce n'est pas une obligation.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc, effectivement le PAZ-RCCZ doit être révisé. Mais nous ne savons pas quand. J'entends donc il y a la commission ATA qui est chargée de la révision. Si on regarde ce qui s'est passé avec la formation publique de Monthey, on parle pour 2026. Mais aujourd'hui on est en 2022. Donc on parle au mieux dans 4 ans. Donc, j'estime que ce postulat a toute son utilité d'ici là, parce que le jour où on va réviser le postulat, on aura déjà fait la réflexion. Ça évitera de se poser la question le moment venu, est-ce qu'on le fait ou pas ? Surtout qu'on a mis au budget CHF 50'000.- pour l'étang. C'est très facile de faire l'étude un peu plus grand et puis d'envisager la chose. La seule chose que je demande par ce postulat, c'est juste de prévoir la réservation de la zone. Donc ça implique aussi peut-être qu'il faudra un remaniement parcellaire parce qu'il y a des parcelles des deux côtés, mais elles ne se trouvent pas pile en face de la sortie du crapauduc. Ça deman déjà de prendre contact avec les propriétaires actuels pour éventuellement un remaniement parcellaire. Après ça veut dire aussi qu'en principe il y aura des paiements directs. Donc les exploitants devraient être gagnants par rapport à l'exploitation actuelle. Du le fait aussi que je maintiens le postulat et que je veux pas le transformer en interpellation.

Intervention de Sotillo José: Merci monsieur Clivaz. Le conseil municipal veut-il prendre la parole ? Monsieur Alexis Turin.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues. C'est vrai que des fois on se pose la question : pourquoi on utilise le postulat et on ne vient pas directement nous poser la question ? Je pense que c'est comme le postulat précédent. Si on vient, ça me concerne pour le règlement des constructions, me poser la question déjà, j'apporte des réponses et puis vous pouvez faire un postulat ou une interpellation qui est plus adaptée. Si vous avez vu, on a comme objectif pour cette année de déposer le dossier au canton. Donc, le dossier du règlement des constructions et le PAZ va être déposé avant la fin de cette année et non pas en 2026.

Et puis je vous rassure, on a aussi étudié ce coin de territoire là-bas dans notre futur PAZ. Pour cela qu'on ne combat pas ce postulat, parce qu'on a déjà étudié, mais on n'a pas d'autres solutions que de répondre à vos interventions. Mais peut-être pour la prochaine fois, c'est un message qu'on aimerait aussi donner le Conseil municipal : venez nous demander, qu'est-ce qu'on fait ? Où on en est ? Et puis comme ça, ça évite des fofos des discussions qu'on a ici, dans ce plénum. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Je prie donc les scrutateurs et scrutatrices de se lever. Nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat : Bassin de rétention Vers le Stand - Création d'un couloir écologique, se prononcent en levant la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat sont priés de lever la main. Abstentions ? Résultat. Les scrutateurs me demande qu'on vous leviez la main correctement, nous n'avons pas le quota correct. Je répète la question : le postulat....

Scrutateur : « C'est juste. C'est pour la prochaine fois. »

Intervention de Sotillo José : Le postulat Bassin de rétention Vers le Stand - Création d'un couloir écologique, est refusé avec 23 contre, 12 pour et 3 abstentions. Merci. Merci de lever la main un peu plus brillamment à la prochaine votation.

On passe au point 6.4 Gestion des déchets. Déchetterie communale SATOM – Création d'une ressourcerie. Postulat de Monsieur Clivaz, premier signataire et ses cosignataires, Carole Morisod, Nathalie Guinard et Emmanuel Gollut. Monsieur Clivaz, vous avez la parole.

6.4 Gestion des déchets - déchetterie communale SATOM – Création d'une ressourcerie.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Dans ce postulat, quand j'ai décidé de le déposer, j'ai pris contact déjà avec les chefs de groupe des autres partis, avec des cosignataires éventuels comme le Président du Conseil général vient de nous les nommer. Maintenant, pourquoi j'ai déposé ce postulat ? C'est parce que, quand on voit tout ce qui se jette chez nous, on parle toujours de recycler les choses, on voit maintenant aussi avec la hausse des prix, l'inflation, etc., il y a des gens qui vivent quand même dans une situation précaire, et de devoir détruire tous ces objets, c'est un peu quand même dommage parce qu'on peut les réutiliser et ils peuvent servir à d'autres personnes et puis surtout en les détruisant, ça génère dans un premier temps des scories, des machefers qu'il faut ensuite stocker. On a quand de gros problèmes stockage des déchets en Suisse, surtout que la plupart de ces objets, c'est pas des objets qui finissent dans les sacs poubelles mais qui sont amenés comme « encombrants » à la déchetterie par les gens. Donc j'ai déposé ce postulat dans l'espoir qu'il ya des objets qui sont déposés puisse servir à d'autre personne. Je remercie les co-signataires de mon postula de m'avoir soutenu.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Le conseil Municipal ? Avec Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Madame et Messieurs, nous ne combattons pas ce postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. On appuie ce postulat. Le groupe PLR estime que ce genre de projet est une excellente source d'approvisionnement en deuxième main. C'est excellent également pour l'économie. On se réjouit de pouvoir donner une deuxième vie à notre mobilier. Une espèce d'économie circulaire qui nous plaît bien. Nous encourageons les autres groupes à soutenir également ce postulat. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Nous combattons ce postulat pour la simple et bonne raison que les coûts qui en découleraient seraient disproportionnés en comparaison du réel bénéfice engendré par cette démarche, somme toute partie d'une bonne intention. Il n'y a pas besoin de faire une étude pour se douter de l'ampleur de la tâche. Imaginez un instant notre Municipalité s'adresser à une entreprise privée, en l'occurrence la SATOM, afin de lui demander de réserver une place de taille importante et couverte bien entendu, de gérer les entrées et les sorties de marchandises et de contrôler encore l'état de celles-ci. La place nécessaire, les heures des employés, etc., etc. Non, ce ne serait pas raisonnable.

Il existe un certain nombre de manifestations comme des coffres ouverts, marchés aux puces, ventes échanges par exemple, afin de vendre ou donner le matériel plus utilisé. Encore plus rapide de nos jours pour les personnes ayant la possibilité et la chance de le faire, c'est d'utiliser les réseaux sociaux qui sont maintenant devenus une véritable plate-forme d'échange d'objets et j'encourage les postulants à en faire usage et de le faire savoir autour d'eux.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce n'est pas le rôle de la Municipalité de mettre en place de tels espaces. Nous refusons donc ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Le postulat est donc combattu, le premier signataire à la parole, s'il le désire. Il le désire, vous avez la parole.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc, effectivement, il y a d'autres moyens de pouvoir remettre les objets dont on veut se séparer. J'en ai d'ailleurs fait mention dans mon postulat. Il faut aussi penser que quand les gens vont à la déchetterie, ils vont pas seulement amener ces objets-là, ils vont aussi évacuer d'autres objets qui ne seront pas utilisables.

Après de savoir comment ça va être organisé, c'est le but de ce postulat. Surtout que dans le cadre du masterplan qui est prévu pour toute la zone ex-Tamoil, il y a un agrandissement qui devrait se faire à l'arrière de la SATOM sur le terrain qui est un terrain agricole actuel et puis qui est prévu pour la SATOM. La ressourcerie pourrait très bien se tenir là. Parce-que actuellement, la place qui est à disposition, ben il faudra que SATOM réorganise sa disposition des emplacements. On voit que quand on y va, il n'y a pas énormément place mais c'est tout à fait faisable. Ça se fait d'ailleurs dans d'autres communes donc je crois qu'on va pas réinventer la roue, nous de notre côté. Aussi s'il y a des objets qui sont déposés et qui ne sont plus utilisés, au lieu de les détruire, comme ça a été relevé, il y a des offices ou des œuvres de bienfaisances qui s'occupent de traiter et de remettre ces objets en vente à vil prix, et puis cela ferait une extension, il viendrait regarder ce qu'il y a comme objet et pouvoir les prendre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat : gestion des déchets, déchetterie communale SATOM, création d'une ressourcerie, se prononcent en levant la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat sont priés de lever la main. Abstentions ?

Le postulat « Gestion des déchets, déchetterie communale SATOM, création d'une ressourcerie » est accepté avec 26 pour, 10 contre et 2 abstentions. Merci. Il est 20h30, je vous propose de faire 10 minutes de pause.

Intervention de Sotillo José: Il est 20 heures 41 dans la séance. Dans les postulats nous passons au postulat 6.5 Pour une place de jeu dans le village de Collombey. Postulat du groupe PLR, premier signataire Monsieur Thomas Birbaum, premier signataire.

6.5 Pour une place de jeu dans le village de Collombey

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Monsieur le Président, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Alors le PLR vous présente un postulat pour une nouvelle place de jeux, un postulat qui parle pas de haies à essences forestières ou bien de crapauduc ou bien de taxes sur l'eau potable mais bien quelque chose qui nous concernent toutes et tous en tant qu'élus de ce Conseil général, c'est-à-dire les infrastructures pour nos futures générations, pour notre petite enfance, que soit écoles, salles de gym ou bien en l'occurrence une place de jeux. Au sein du groupe PLR, on a discuté de ce postulat et on estimait que le village de Collombey connaît une croissance démographique assez impressionnante en pas seulement au village de Collombey mais aussi également les autres villages qui composent notre très jolie commune. Et puis, on regardera un peu, j'en parle justement dans le développement de ce postulat, c'est que l'école de la cure à une petite place de jeux mais qui est fermée par ses murs et qui est en fait, une cour de récréation, ce n'est pas une place de jeux au sens où on l'entendrait, c'est-à-dire ouverte pendant les horaires scolaires, pour des enfants qui ne seraient pas encore scolarisés. Donc au sein du du groupe PLR, on souhaiterait vous présenter ce postulat-là. Et on pense que c'est quelque chose qui est intéressant et qui mérite d'être étudié notamment via le moyen que nous avons choisis, celui d'un postulat qui demande justement d'étudier une question donnée et en l'occurrence au sein du groupe PLR, on pense que c'est le moment et c'est l'opportunité d'étudier une nouvelle place de jeux à Collombey, dans le village de Collombey. On a aussi quelques propositions. Donc on a dit, dans la dernière partie de notre intervention : « au besoin de transformer, celle de la cure en place de jeux communale ». Mais c'est une proposition, il faut pas voir ça comme, c'est ça qu'on veut. On peut aussi proposer par exemple, à proximité du Corbier, nous avons ce terrain de basket-ball qui est bétonné avec les bancs, quelques arbres et du gravier.

C'est peut-être aussi un moyen de réfléchir aussi à transformer un peu cette place-là de mettre par exemple un terrain qui est multisports, ces terrains qui sont assez mou, ce qui fait que quand on tombe dessus, on ne se plante pas des graviers dans les genoux ou bien on ne se blesse pas. Donc, on pense que c'est quelque chose aussi qui mérite d'être étudiée. Donc, on pose la question là, de manière ouverte, en tout cas pour étudier au sein du village de Collombey une nouvelle place de jeux, au besoin en réaffectant des zones qui sont déjà dévolues à ce genre d'activité ou bien en créant ex-nihilo sur un terrain vague, une place de jeux. Mais enfin là, on veut vraiment porter cette réflexion-là au sein du Conseil municipal et

CONSEIL GENERAL

attendre un rapport avec des propositions qui nous seront soumises dans 365 jours maintenant, si le postulat est accepté.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Birbaum. M. Turin.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. A l'instar des 4 précédents postulats, nous ne combattons pas ce postulat.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale.

Intervention de Tissières Isabel: Isabel Tissières pour le groupe PS. Le groupe PS soutient bien évidemment ce postulat. Nous sommes d'accord avec la nécessité d'une place de jeux supplémentaire à Collombey. Comme vous le savez tous déjà, car nous l'avons demandé également à plusieurs reprises ces dernières années. En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur la proposition d'utiliser la cour de la cure pour ce faire. Si cet emplacement devait finalement être l'unique possibilité, nous exigeons qu'il soit ouvert 7 jours sur 7 au public, c'est-à-dire à toute personne souhaitant y venir avec des enfants, que ce soit pendant les heures d'école ou non.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions, Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Nous ne nous opposerons pas à ce texte. Cependant, nous ne pouvons que regretter que les postulants ont eux-mêmes négligé le potentiel de développement du centre du village de Collombey, il y a quelques années et poussé la population à en faire de même. Nous rappelons que le village aurait pu avoir une tout autre allure bien plus rapidement que ce qu'il est à peine envisageable maintenant.

Demander aujourd'hui de poser une place de jeux pour les enfants à Collombey, c'est très bien, mais il serait tout de même judicieux de savoir comment le centre du village se dessinera dans les prochaines années avant d'investir une somme importante tête baissée. C'est la remarque que nous adressons à la Municipalité lorsque celle-ci devra rendre réponse sur l'étude demandée via ce postulat s'il est accepté, bien sûr.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Gex-Fabry. Madame Fauquet.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Bonsoir à toutes et tous. On ne combat pas ce postulat, on est plutôt pour. Mais moi, j'aimerais juste répondre quand même à Monsieur Birbaum. Quand on parle de crapauduc, d'eau potable, de haies vives, diversifiées et indigènes, ce n'est pas pour le bonheur d'entendre gazouiller les petits oiseaux dans notre jardin, ça on s'en fout. C'est vraiment pour justement l'avenir de nos enfants et notre avenir en fait. Donc justement quand on parle d'avenir, certes, les places de jeux, ça intéresse tout le monde, mais la biodiversité, c'est aussi pour tout le monde.

Intervention de Sotillo José: D'autres prises de parole ? Le postulat n'est donc pas combattu. Il est donc tacitement accepté.

CONSEIL GENERAL

Je passe au point 7 interpellations. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Passons donc à la première interpellation : 7.1 Commissions : Quels bilans ? Interpellation du PDC avec comme premier signataire Mme Marie Métrailler, vous avez la parole.

7. Interpellations

7.1. Commissions : Quels bilans ?

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Donc sur le site de la Municipalité il y a 7 commissions qui ont été constituées par le Conseil municipal pour la législature 2021-2024. Ces commissions elles traitent des thématiques suivantes, donc : formation professionnelle, droit de cité, animation et sociétés locales, culture, police, feu et agriculture. Notre groupe a déposé une interpellation concernant ces commissions afin que les membres du Conseil général puissent avoir une vue d'ensemble sur le travail effectué dans ces différentes commissions. Pour chaque commission, on aimerait savoir quel est leur rôle, la fréquence des réunions ainsi que le type de dossiers traités, s'il vous plaît. D'avance, nous vous remercions pour les informations transmises.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Métrailler. On commence avec Madame Véronique Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour le Conseil municipal. Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux. Je vais vous parler de la commission professionnelle. Alors, pour ce qui est des missions, il faut savoir déjà que les missions sont fixées par le canton du Valais et que la commission professionnelle est une particularité du Valais puisque, par exemple, il n'y en a pas dans le canton de Vaud. Alors pour les missions, elles sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, de s'assurer du bon déroulement de chaque apprentissage effectué sur le territoire communal. Ensuite et en parallèle, de visiter au moins une fois par an les apprentis sur leur lieu de travail et de s'entretenir avec les formateurs. Troisième mission : prendre les mesures nécessaires en collaboration avec le SFOP pour les jeunes qui n'auraient pas trouvé de places d'apprentissage. Tenir à jour la liste des apprentis sur le territoire communal, collaborer à la promotion de la formation professionnelle en général et à la création de places d'apprentissage avec les différents partenaires concernés. Et enfin, organiser toujours en collaboration avec le SFOP, des cours d'appui pour les jeunes ayant des difficultés scolaires. Donc à ces missions, comme je vous l'ai dit, qui étaient données par le canton, la commission d'apprentissage de Collombey-Muraz s'occupe aussi de décerner les mérites aux apprentis et mène des projets de fond. C'est-à-dire que nous avons fait la refonte du site internet, nous avons révisé la politique des cours d'appui, mis sur pieds « Moi et mon job ». Et nous sommes en train de travailler sur un projet de speed-meeting pour rapprocher le monde professionnel du monde de l'école. Pour les membres, donc la commission est composée de 7 membres qui sont nommés par les partis politiques et la répartition est faite en fonction des forces politiques du Conseil municipal. Pour ce qui est de la fréquence des réunions, donc nous nous rencontrons 5 à 6 fois par année, les réunions sont composées de deux temps. Le premier temps, c'est la discussion sur les apprentis, donc retour des visites, point sur les résiliations d'apprentissage et le deuxième temps, c'est sur les projets dont je vous ai parlé, où on essaie de construire des choses en rapport avec le monde professionnel et l'école.

CONSEIL GENERAL

Je vais passer la parole à Monsieur Vieux pour la suite.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je vais vous parler de la commission des affaires agricoles. La mission, elle est assez simple c'est traiter les dossiers et les questions en lien avec le domaine agricole. Ou les problématiques en lien, par exemple la prise des terres du monde agricole et ainsi de suite.

Au niveau des membres, on a 12 membres. Pour cette commission, on a décidé en début de législature de ne pas tenir compte des partis politiques au niveau de la répartition, mais de bien prendre un membre par famille agricole de la commune. Donc 12 membres, ça représente 12 familles agricoles qui travaillent sur la commune. Le fonctionnement, c'est une à 2 séances de commission par année.

S'il en faut plus, on en fait plus, ça dépend les dossiers à traiter. Il arrive des années de ne pas avoir de séances puisqu'on avait pas de dossiers. Voilà, maintenant je passe la parole à Natercia Knubel.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, moi, comme je vous dis souvent, j'ai des commissions festives. J'en ai 3. Donc d'abord la commission animation dont la mission est d'organiser des manifestations et des fêtes sur la commune, telles que la marche communale, la fête nationale, la sortie et le repas des aînés, la promotion civique, les mérites communaux et toute autre activité qui pourrait être intéressante pour nos habitants. La commission est composée de 7 membres qui sont représentés politiquement tel qu'au Conseil municipal et proposé par les partis. Et dans son fonctionnement, on se réunit en général entre 6 à 8 fois par année en fonction du nombre de manifestations qu'on organise et de la difficulté ou de la lourdeur de leur organisation. Les séances sont fixées au fur à mesure, selon les besoins. Il n'y a pas de convocation préalable, on s'arrange à la fin de la séance, on décide quand est-ce qu'on se voit la prochaine fois et on avance comme ça. Dans le festif, je suis aussi responsable de la commission culturelle dont la mission est d'organiser des manifestations culturelles sur notre commune qui soient variées et qui soient un complément à ce qui est proposé par les sociétés locales et qui sont aussi accessibles à la majorité des habitants de notre commune. C'est une commission un peu particulière parce qu'elle n'a pas de représentation politique, elle est composée de 5 membres, le conseiller municipal en charge donc moi, le concierge des bâtiments communaux et 3 membres ayant un lien avec le milieu culturel, soit par leur réseau ou par leur habitude d'organiser des manifestations locales ou régionales. On a un fonctionnement un peu particulier puisqu'on a des professionnels de la culture dans notre commission, on se réunit en journée, en matinée en général. On fait 9 à 11 séances de commission par année, c'est une commission qui prend un peu plus de temps, dans la mesure où quand on organise typiquement quand on fait venir un humoriste, on doit chercher un humoriste on doit chercher son agent, prendre des contacts, discuter, négocier les contrats. Donc, ça prend vite plus de temps pour organiser les manifestations. On organise 4 à 5 manifestations et on se voit une journée entière chaque année pour organiser le programme de l'année suivante.

Et là aussi, les séances sont fixées à mesure selon les besoins. Et finalement, je suis responsable de la commission du droit de cité, dont la mission est d'auditionner des candidats à la naturalisation et de donner un préavis au Conseil. Il faut savoir que ces séances d'audition, jusqu'en 2018 devaient uniquement servir à se rendre compte de la connaissance du français en général et de l'intégration dans la commune des personnes qui souhaitaient devenir suisses.

Aujourd'hui, depuis le changement de loi, on doit aussi tenir compte des connaissances en matière de politique, de géographie, d'histoire de notre pays, de notre commune et de notre canton. Là, on organise entre 3 et 5 séances de commission par année en fonction du nombre de dossiers complets. Chaque fois qu'on a 6 dossiers complets, on organise une séance parce que chaque audition prend une demi-heure,

CONSEIL GENERAL

donc ce sont des soirées qui sont assez longues. On fait le début de la séance en commun, on se répartit en 2 sous-commissions donc dans 2 salles différentes. Moi, je navigue entre les 2 salles pour pouvoir voir tout le monde. Et puis ensuite, on se met ensemble, on met en commun nos réflexions et on donne un préavis pour le Conseil municipal. La représentation, donc il y a 7 membres représentés politiquement tel qu'au Conseil municipal. Ensuite, on a un représentant de la Direction des écoles, on a un représentant de l'office de la population et le Secrétaire municipal qui est aussi des nôtres. Et pour être sûrs d'avoir suffisamment de monde pour auditionner les personnes qui viennent, on a décidé de mettre en place un suppléant par parti. Merci de votre attention. Je passe la parole à Jean-Luc.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Bonsoir toutes et tous. Mes 2 commissions sont celle du feu et celle de la police. Le rôle de la commission du feu, il a considérablement changé depuis l'année passée, depuis la création du CSI Chablais Valais. Les missions maintenant de la commission du feu sont les suivantes : d'assurer la sécurité au sens large sur le territoire communal, d'informer le Conseil municipal sur des dangers particuliers et lui proposer des mesures pour prévenir tout danger, notamment en matière de prévention incendie, surveiller toutes les tâches en relation avec la sécurité conformément aux exigences légales, arrêter le règlement le mandat particulier de la protection contre l'incendie et les éléments naturels soumis à l'approbation du Conseil municipal. Enfin, surveiller le respect des prescriptions de sécurité contre l'incendie avec la collaboration du chargé de sécurité.

Les membres, nous sommes donc 7 plus le commandant du feu ou son remplaçant et le chargé de sécurité de la commune. Notre fonctionnement, c'est 2 à 4 séances par année, selon les besoins, selon les projets, tel que le règlement du feu, nouvelles normes, etc. Un ordre du jour est toujours joint à la convocation. Ce qui est de la commission de police, sa mission est de travailler sur des projets ou sur des points devant être présentés pour validation par le Conseil municipal et/ou général, tel que le règlement de police, autorisations de circuler, parking, signalisation des routes de plaine, caméras de surveillance, etc.

En outre, nous devons aussi prendre des décisions cantonales, proposons des sujets à aborder à l'état-major de police qui se réunit chaque 2 semaines environ. Au niveau des membres, nous sommes aussi 7 plus le chef du service technique de la commune. Notre fonctionnement, c'est aussi 2 à 4 séances par année selon l'ordre du jour établi et envoyé avec la convocation et surtout selon l'importance des points à traiter.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. Vous l'avez entendu, le Conseil municipal est ainsi très satisfait du fonctionnement et de l'implication des membres des commissions. Concernant le bilan demandé à la dernière question, le Conseil municipal ne souhaite pas produire de bilan spécifique des commissions, celui-ci servant à son sens, à son fonctionnement interne.

Les membres des commissions qui sont désignés par les partis présents au conseil, sont d'ailleurs libres de rapporter à ceux-ci les sujets traités en commission.

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 7.2 Déplacement de la ligne AOMC.

7.2 Déplacement de la ligne AOMC

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Le déplacement de la ligne AOMC afin de sécuriser le centre du village est prévu depuis de nombreuses années. Or, à ce jour, nous constatons que

CONSEIL GENERAL

les travaux n'ont toujours pas débuté, quoique plusieurs piquets ont été plantés dernièrement le long de la voie de chemin de fer.

La population a également été informée en février dernier d'un important projet de réaménagement de la route cantonale 302 reliant par des pistes cyclables et des zones piétonnes boisées et sécurisées, le village de Collombey et la ville de Monthey. Le déplacement de la ligne AOMC est indispensable pour que ce projet puisse avoir lieu. C'est pourquoi, afin de connaître la situation actuelle concernant le déplacement de la ligne ferroviaire AOMC, le groupe des Verts questionne la Municipalité sur les points suivants :

1. Est-ce que toutes les oppositions sont actuellement levées ?
 2. A quelles dates sont prévues le commencement et la fin des travaux ?
 3. A quel endroit débiteront les travaux ?
 4. La Municipalité prévoit-elle de transmettre à la population un suivi régulier des chantiers ? Si oui, à quelle fréquence et de quelle manière ?
 5. Quelle est la répartition financière entre la Confédération, le canton et les communes de Collombey-Muraz et de Monthey ? A combien sont estimés les coûts à ce jour ?
 6. L'ensemble du projet et sa planification seront-ils présentés à la population ? Si oui, sous quelle forme ?
- Merci pour vos réponses.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Morisod, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, un léger souci technique qui ne va pas mettre en péril la réponse à cette interpellation. Concernant le déplacement de la ligne AOMC.

7 points caractérisent ce projet :

1. La construction d'un nouveau tracé en partie souterrain pour sécuriser les flux de mobilité et éviter le centre du village de Collombey.
2. Déplacement de la gare de Monthey-Ville AOMC à la gare de Monthey, pour la création d'un pôle multimodale.
3. La création d'une nouvelle halte AOMC sur le secteur Monthey-Giovanola, à proximité de la zone commerciale Monthey-Collombey et des futurs quartiers.
4. Construction d'une nouvelle halte souterraine au Corbier, en liaison avec les CFF et les bus, ce pôle multimodale est en cours d'analyse par la commune car il va nécessairement avoir des implications plus larges sur le secteur du Montagnier.
5. Création de nouveaux croisements entre Collombey-Muraz et le pont du Rhône en Bœuferrant, pour garantir l'horaire et augmenter les cadences.
6. Réaménagement de l'ancien tracé de la ligne ferroviaire pour favoriser la mobilité douce.
7. La construction côté Monthey d'une liaison mobilité douce et routière entre les quartiers Clos-Donroux et l'Avenue de France avec un passage sous les voies de chemins de fer pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements.

Les objectifs et atouts du projet sont notamment d'améliorer la sécurité grâce à la mise en site propre, la suppression des passages à niveau ainsi qu'une réduction du temps de parcours et l'augmentation de la cadence entre Aigle et Monthey.

CONSEIL GENERAL

Cela permet aussi de requalifier le centre du village de Collombey et concilier son développement urbain avec les transports publics. Je vais répondre aux 2 premières questions ensemble. Voici le premier slide qui s'est affiché.

La procédure de mise à l'enquête a été interrompue par l'OFT, le nouveau contrôle technique à l'OFT est terminé et il est totalement approuvé de sorte qu'une nouvelle mise à l'enquête est prévue pour novembre 2022.

Ce deuxième projet va dans le sens des opposants et diminue l'impact environnemental. Pour répondre à la question 2 donc, est-ce que toutes les oppositions ont été levées ? Non, mais d'autant plus que les opposants peuvent renouveler leur opposition. Toutefois, à ce stade, plusieurs centaines de conventions ont déjà été signées avec les riverains et l'AOMC qui est justement assez confiant pour la suite. Ces conventions seront conservées ou adaptées pour la prochaine mise à l'enquête. Le droit des riverains est bien sûr toutefois garanti pour cette nouvelle mise à l'enquête. Le début des travaux est prévu à fin 2024, c'est indiqué ici également. Ce qui signifie que le calendrier tient compte des nouvelles oppositions qui pourraient survenir. Donc, le calendrier a prévu 2 années de procédure et la mise en service complète est prévue pour décembre 2029. Concernant les appels d'offres, les propositions d'adjudications pour les 3 principaux lots ont été validés fin août dernier et l'adjudication est prévue en automne. Il y aura 25 bureaux d'ingénieurs et 30 entreprises qui seront présents sur le chantier en phase de réalisation. Les premiers travaux débiteront sur les secteurs du Corbier et du Boeuferrant, donc au lieu-dit les Cartes pour le croisement, afin de préparer le croisement provisoire. Il est prévu de fermer la route de Montagnier 6 semaines durant les vacances scolaires 2025. Pour un chantier de cette ampleur d'autres tronçons seront mis simultanément en travaux. A la question 4, la Municipalité prévoit-elle de transmettre à la population un suivi régulier des chantiers et si oui à quelle fréquence et de quelle manière ? Donc, la fréquence de communication dépendra et dépend du phasage. L'AOMC assure la communication sur le projet en coordination avec les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. La slide 2, merci. Donc les actions. Si des travaux spécifiques sont prévus, des flyers seront envoyés aux riverains et une newsletter sera disponible, que les communes pourront bien sûr également publier sur leur site et sur leur réseau de communication usuel. Donc, vous voyez ici les actions, il y en a de nombreuses qui sont citées, relations médias, site internet, magazine, tous-ménages. Le mailing adressé, les séances d'information, j'en parlerai également des expositions, panneaux de chantier, médias sociaux, vidéos du projet. Donc on souhaite vraiment faire une communication globale et suivie dans le temps. A la question 5, quelle est la répartition financière entre la Confédération, le canton et les communes, à combien sont estimés les coûts à ce jour ? Vous voyez ici que le devis est de 184,2 millions, parmi ces 184,2 millions, 8,75 millions sont financés à 100% par l'OFT au travers d'une convention de prestations par rapport au croisement des « Cartes » et l'assainissement du passage inférieur « Raccot ». 175,45 millions seront financés par une convention qui s'appelle une convention quadripartite qui regroupe d'abord l'OFT pour 85%, c'est-à-dire 149,132 millions, le canton qui paie le 10,5% pour 18,422 millions, la commune de Monthey, le 3% pour 5,264 millions et notre commune de Collombey-Muraz, le 1,5% pour 2,632 millions. A la question 6, l'ensemble du projet et sa planification seront-ils présentés à la population, si oui, sous quelle forme ? Alors une conférence de presse est prévue le 8 novembre prochain. Suivra dans la foulée, un tous-ménages qui sera envoyé à toute la population, une présentation à la population. Vous le citez Monsieur le Président en préambule, les 14 novembre à Monthey et 15 novembre à Collombey-Muraz et puis l'AOMC qui propose également aux 2 conseils généraux de présenter ce projet, de préférence aux commissions aggro dès le 9 novembre donc dès qu'il y aura eu la conférence de presse et le tous-ménages. Pour eux, ce serait assez judicieux d'avoir une communication, pourquoi pas de manière commune aux 2 commissions de l'agglo ? A vous de décider. Là, j'en ai terminé avec ces informations.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons à l'interpellation 7.3 économie et énergie du groupe UDC avec comme premier signataire Guillaume Vanay.

7.3 Economie et Energie

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je ne vais pas relire mot pour mot notre interpellation. Entre le dépôt de celle-ci et le traitement de ce soir, beaucoup de choses ont évolué sur le sujet. Spectre de black-out annoncé au départ, mesures d'économies drastiques dans les secteurs publics, demande de rationalisation chez les entreprises et les privés, etc., etc. Le sujet est largement repris dans les médias au jour le jour et les annonces émanant de certaines enseignes en font partie. Nous pouvons même déjà constater des changements chez certains commerces de la région. Le texte de base déposé se voulait justement interrogateur sur les économies possibles ou étudiées éventuellement sur notre territoire, tous secteurs compris. Dans notre texte intitulé « économie et énergie », nous soulevions une piste. Saison oblige ou plutôt, saison arrivant à grands pas, les décorations scintillantes de Noël en font partie. Loin de nous l'idée de placer sur l'autel du sacrifice les célébrations de Noël, nous sommes début octobre, certaines personnes sont d'ailleurs déjà en train de les dépoussiérer. Nous attendons donc que ce soit une réponse la plus large possible sur ce à quoi nous pourrions nous attendre ces prochains mois concernant ce domaine économie et énergie qui préoccupe l'entier de la population. Merci de votre attention.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président Mesdames et Messieurs. Votre interpellation, effectivement lors de votre présentation est élargie à des éléments plus globaux. Ne soyez pas frustré, je vais y revenir de toute façon dans les informations de l'exécutif car ce sont des questions, à mon avis, qui pourraient être posées par l'ensemble des personnes ici réunies. Donc, je vais me cantonner pour l'instant aux questions qui sont posées, qui concernent spécifiquement la question de l'imposition à la population d'économie d'énergie en particulier dans le cadre des décorations lumineuses de Noël.

Comme réponse, le Conseil municipal va sensibiliser la population aux bonnes pratiques en terme d'économie d'énergie au travers de ces canaux de communication habituels, avec l'objectif, pour ce qui est du cas particulier des illuminations de Noël, que les citoyens fassent preuve de modération et ne s'empressent pas d'allumer leurs décorations lumineuses. Par ailleurs, la Municipalité a décidé d'envoyer un courrier de sensibilisation aux PME afin de les inciter à prendre des mesures d'économie d'énergie. Il va sans dire que la plupart des PME sont associées à leurs faïtières et qu'elles ont bien sûr déjà été sensibilisées sur ce sujet-là. Vous constatez donc que l'imposition n'est pas une option qui est privilégié par le Conseil municipal, d'autant qu'une telle imposition ne repose sur aucune base légale. Du point de vue de l'éclairage de Noël public, la Municipalité a pris les options suivantes : suppression de l'éclairage de Noël le long des voies publiques, maintien des 2 sapins éclairés à Collombey et à Muraz, ainsi que l'éclairage des giratoires, mais pour une période restreinte du 15 décembre au 6 janvier, ainsi qu'une limitation de l'éclairage de 17 heures à 23 heures. Comme je vous le disais auparavant, je vais revenir dans les informations de l'exécutif sur toutes les mesures qui ont été prises à ce jour par la commune de Collombey-Muraz.

Intervention de Sotillo José: Guillaume Vanay, vous avez la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Alors bien sûr, je suis satisfait partiellement de la réponse. C'est vrai que ça fait bizarre des fois d'entendre ce genre d'interpellation de la part de notre groupe mais les économies d'énergie, ça nous intéresse aussi.

Et puis, on se réjouit d'avoir la suite des pistes explorées par la Municipalité pour ce sujet hautement sensible, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: L'interpellation 7.4 Stand de tir Châble-Croix, Chemin en pied de coteau. Avec comme premier signataire, M. Clivaz.

7.4 Stand de tir Châble-Croix - Chemin en pied de coteau

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Si j'ai déposé cette interpellation, c'est parce qu'il y a des promeneurs qui se sont retrouvés face à cette barrière qui empêche de pratiquer le chemin en pied de coteau le long du stand de tir. Moi-même, j'en ai fait la cruelle expérience en promenant mon chien. Après la barrière été fermée et je me suis trouvé une deuxième fois confronté donc là, c'était dans le cadre des travaux de reconnaissance pour le site de fontaine de la Combe. Donc l'État du Valais, la Bourgeoisie de la commune, le bureau Drosera, le triage forestier qui avait contribué aux travaux, les associations de protection de la nature et puis aussi l'entreprise qui a réalisé les travaux Raymond Rithner où de nouveau, on est allé faire la reconnaissance du côté du stand tir et puis il y a les jeunes tireurs aux 150 mètres qui sont arrivés, les chasseurs en l'occurrence. Et puis, ça m'a incité à déposer cette interpellation pour savoir ce que peut éventuellement faire la commune pour garantir ou maintenir l'accès quand eh bien, il y a des tirs surtout, ce qu'il faut savoir, c'est que sur le site de Châble-Croix, il y a des heures qui sont prévues, ce sont les heures officielles du stand tir, mais à côté, il y a le stand multi-calibres où là quand j'ai passé il y avait des plaques genevoises et des plaques de toute la Suisse romande qui viennent tirer. De l'autre côté, là c'était les chasseurs. Donc, pour ces tirs-là, ils viennent n'importe quand dans la journée. Donc, il n'y a pas d'heure annoncée donc si quelqu'un arrive là, suivant le tour qu'il a fait aussi, ce qui se passe, s'il se retrouve bloqué, que ce soit à pied, vous devez faire un sacré détour pour tomber sur votre point de départ si vous êtes sur le chemin du retour. Si vous êtes en VTT ou en Gravel, vous pouvez toujours prendre la route cantonale ou d'autres chemins ruraux mais le détour est moins long que si vous êtes à pied. Il y a 3 parcelles qui sont sur la commune de Monthey, et puis une qui est sur la commune de Collombey-Muraz, au niveau propriété.

Donc, ma question, c'est savoir, qu'est-ce qu'éventuellement la commune peut faire pour que ce chemin reste ouvert, si on peut mettre des buttes de protection, comme il y en a déjà quelques-unes le long du chemin pour ne pas devoir créer un autre chemin parce que il y a aussi un aspect nature parce que créer des chemins dans la forêt, c'est pas idéal. En bordure de la route cantonale, sur le premier tronçon, c'est pas non plus idéal. Après le long de la décharge du site chimique là, oui, il y a déjà la possibilité de le faire.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Clivaz, nous vous avons bien compris. Une réponse du Conseil communal ?

Intervention de Turin Olivier: Oui, merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs. Vous allez m'entendre une dernière fois pour la réponse à cette interpellation. Par la suite, je laisserai aussi à mes collègues répondre aux 2 suivantes : la problématique du passage de mobilité douce du pied de coteaux au passage du stand tir a été débattue en 2021 au Conseil municipal. Un montant spécifique a, à ce titre

CONSEIL GENERAL

été porté au budget 2022. Pour un mandat d'étude préliminaire. La commune souhaite en effet, lancer une réflexion sur les solutions qui pourraient être mises en place sur le stand tir de Châble-Croix pour sécuriser le cheminement des piétons qui empruntent la route historique du pied du Mont. A ce jour, différents contacts ont intervenu pour cerner les possibilités techniques et préciser les démarches à entreprendre.

Si une sécurisation de toutes les zones de tir semble a priori, très difficile à réaliser, selon les discussions préliminaires engagées, il serait potentiellement possible de construire un ouvrage de sécurité le long du stand multi-calibres. Ca c'est le tir à 50 mètres et je crois que c'est de celui-ci que vous parlez, en particulier. Donc, ce stand de tir multi-calibres est utilisé très fréquemment en semaine selon les contacts intervenus, la construction d'un mur en béton armé d'environ 80 mètres de long, avec une hauteur d'environ 2.50 mètres pourrait permettre aux piétons de passer pendant que le stand multi-calibres est utilisé. Cette solution doit être, toutefois, encore validée par le Conseil. C'est en effet surtout la très fréquente utilisation de ce stand multi-calibres par la police, les gardes-frontière etc., qui limite le plus le passage à pied. Le tir à 300 mètres est moins fréquent, il est organisé selon des horaires définis à l'avance. Par ailleurs, une réduction des plages d'utilisation pourrait potentiellement être négociée. La construction d'un ouvrage de sécurité le long de la ligne de tir de 300 mètres semble exiger des coûts disproportionnés. Techniquement, ça exigerait la construction d'un ouvrage très imposant. Par ailleurs, le stand se situe dans une zone protégée limitant fortement les possibilités d'intervention.

Concernant, vous le savez, un itinéraire alternatif, force est de constater qu'il n'y en a pas vraiment, il n'y a pas vraiment d'autres possibilités de traverser ce site.

Il convient donc de lancer une étude de faisabilité pour préciser et orienter les charges à respecter dans l'étude en réunissant les principaux protagonistes, vous les citez auparavant aussi dans le cas d'un autre chantier : un Bureau d'ingénieurs civils, un Bureau nature pour les notices d'impact et le suivi environnemental, l'officier fédéral de tir, un représentant de l'association du stand tir, le service technique communal. Ce n'est que sur la base d'un avant-projet chiffré que les communes membres de l'association pourraient décider ou non d'engager des travaux. Les premiers contacts ont déjà eu lieu mais ils doivent encore se poursuivre. Un montant sera peut-être proposé dans le budget 2023 pour poursuivre et finaliser les démarches initiées en 2022.

7.5 RCCZ art.26 – Places de stationnement – dérogation

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le président pour ses informations. Est-ce que l'interpellant désire reprendre la parole ? C'est tout bon.

Je passe au point 7.5 RCCZ art.26 – Places de stationnement – dérogation.

Intervention de Clivaz Cheryl: Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Ce qui m'a fait déposer cette interpellation. Quand je vous ai parlé du postulat, j'ai parlé de l'immeuble qui doit être construit à la Barne.

Cet immeuble pour vous rendre compte, c'est un immeuble où il y aura 25 appartements. Donc au rez ça sera les caves, les locaux techniques et les places de parc. Et puis il y aura 5 étages à 25 appartements. Selon le règlement communal, il faut 2 places, ça veut dire qu'il y aura 50 places de parc.

Corollaire de cela, au niveau du rez, il n'y a pas de local vélo, il n'y a pas de local poussette, il y a que des petites caves qui font 3-4 m2. La place de jeux, parce que le promoteur ne veut pas payer, donc elle sera à 15 mètres de hauteur, elle sera sur le toit la place de jeux. Donc on avait un postulat pour une place de

CONSEIL GENERAL

jeux, on va mettre une place de jeux à 15 mètres de hauteur. Donc, il va falloir sécuriser tout le toit, ce qui est prévu. Par contre, on parlait aussi de biodiversité, se dire qu'on a un toit plat, qu'on pourra pas mettre des panneaux photovoltaïques ou thermiques, ça veut dire qu'on ne pourra pas faire un toit végétalisé. Donc tous ces points-là, m'ont incité à déposer cette interpellation pour demander à la Municipalité : quand il y a des constructions, ils sont d'accord de déroger au règlement communal pour le nombre de places pour les voitures et puis de prendre en considération et bien les normes VSS qui sont pour le nombre de places pour les véhicules automobiles et pour les vélos parce que corollaire, si des fois vous renoncez à une voiture, il vous faut une place de parc pour stationner votre vélo. Je vous ai donné les chiffres dans le cadre du plan de quartier qui était prévu pour le Collombey-Centre, où on voit qu'on arrive à la moitié des chiffres qui étaient prévus par rapport au RCCZ qui étaient la moyenne, c'est pour dire qu'il y a une grande différence, pour savoir si on met des places de parc à vélos à 2 étages sur une place de parc voiture, c'est 2,50 mètres par 5 de profond, on met 20 vélos, alors que sur 2 places de parc voiture, vous mettez 40 vélos.

Ca veut dire qu'avec 2 places voitures, vous satisfaites tout le besoin d'un immeuble de ce type-là. « Sacrifiant » 2 places pour les voitures. Ma question était de savoir surtout que la Municipalité elle accordait des dérogations quand il y a des mises à l'enquête. Si elle est d'accord, s'il y a un projet qui se présente, eh bien, d'accorder cette dérogation dans ce sens-là, ce que j'aurais pu faire, mais ça aurait été complètement absurde et un non sens, on en a causé tout à l'heure, c'était de déposer une motion pour demander une modification dans le cadre du RCCZ, mais ça n'avait aucun sens. Donc, je préférais passer aussi par l'interpellation pour rendre attentif la Municipalité à ce problème-là, surtout qu'on parle de plus en plus de mobilité douce. La voiture, la moitié des déplacements, c'est entre 1 et 5 km. Donc, c'est aussi pour favoriser la mobilité douce d'avoir des places de stationnement pour les vélos.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Clivaz. Monsieur le vice-président.

Intervention de Turin Alexis: Merci Monsieur le président. Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues. On remercie Monsieur Clivaz pour cette interpellation qui effectivement, ça nous convient un peu mieux comme genre d'intervention. Vous demandez si notre Conseil municipal serait disposé à accorder systématiquement une dérogation au RCCZ règlement communal des constructions et des zones pour un projet qui respecte les normes VSS au niveau des places de stationnement. Sur le fond, vous avez raison Monsieur Clivaz, à savoir que notre RCCZ est plus restrictif que les normes VSS. C'est-à-dire que nous exigeons plus, voire beaucoup plus de places de parc que ces normes.

Le Conseil municipal est aussi d'avis que les règles posées par l'article 26 de notre règlement des constructions en matière de stationnement sont trop exigeantes.

Il faut toutefois se replacer dans le contexte historique. Si à l'époque, il a été exigé autant de places de parc lors des projets de construction, c'était pour lutter contre l'envahissement du domaine public par divers véhicules privés. Aujourd'hui, non seulement les habitudes ont changé, mais aussi les politiques en matière de mobilité et finalement, en matière de stationnement. Ainsi, le projet du règlement en matière de stationnement va s'appuyer sur les recommandations de Chablais aggro, en intégrant en grande partie les dispositions des normes VSS, tant pour le nombre de places de parc que pour le parcage des deux-roues. Juste pour votre information, notre futur article sur le stationnement comprendra 4 articles et avec les exemples que vous avez cité là, on s'imagine et on se rend compte toute la complicité qu'on doit développer pour avoir une politique de stationnement qui remplisse nos objectifs. Je ne suis pas tellement sûr qu'on arrive à mettre 40 vélos sur 2 places de voiture si j'ai bien suivi, mais on verra. Pour revenir à

CONSEIL GENERAL

votre interpellation, Monsieur Clivaz, on est quand même dans un état de droit, il faut savoir qu'il n'est pas possible de déroger systématiquement au règlement, sous peine de violer le principe de la légalité.

Il n'est pas non plus possible, et ça répond à votre question : « est-ce que vous auriez mieux fait de déposer une motion ? » Non, vous n'avez pas mieux fait, parce qu'il n'est pas non plus possible de procéder à une modification partielle du règlement des constructions sur le stationnement, parce que l'état refuse systématiquement d'entrer en matière sur des modifications partielles, vu que la loi exige que les communes révisent très rapidement et totalement leur RCCZ et leur PAZ . Voilà, j'espère que nous avons répondu à votre interpellation. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Clivaz, est-ce que vous désirez reprendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point 7.6 Soutien à la transition pour la mobilité électrique du groupe PLR avec comme premier signataire, M. Thomas Birbaum.

7.6 Soutien à la transition pour la mobilité électrique

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Je ne vais pas développer car le texte est assez clair, il n'y a pas besoin de rajouter une couche.

Intervention de Sotillo José : .Le Conseil municipal désire prendre la parole ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité. Alors effectivement, par rapport à cette interpellation qui ne nous a pas été réexpliquée ce soir, le Conseil municipal tient à rappeler qu'il est toujours très sensible aux problématiques environnementales et énergétiques et c'est dans ce sens-là d'ailleurs qu'il s'est déjà engagé dans différentes démarches liées à ces questions et il a ainsi mis en place un programme d'action conséquent, de même que les budgets y relatifs pour ses actions, liées aussi bien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique que la mobilité.

Par conséquent, le Conseil municipal ne souhaite pas, en l'état actuel, mettre en place une nouvelle subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique pour les privés. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Mme Cottet-Parvex. L'interpellant prend la parole, M. Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Alors du côté du groupe PLR, on prend note du fait que le Conseil municipal ne veut pas mettre en place une nouvelle subvention pour l'installation de bornes et de recharges électriques pour les privés. Nous voulions surtout avoir une réponse officielle du Conseil municipal. Le groupe PLR, on va en discuter au sein de notre groupe et on reviendra potentiellement au budget 2023 avec une proposition d'amendement.

8. Informations du Conseil municipal

Intervention de Sotillo José: Je profite pour vous remercier pour toutes ces réflexions pour ces différents postulats et interpellations. Nous passons au point 8 informations du Conseil municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le conseil municipal. D'abord une information concernant la crise énergétique. Effectivement, c'est un sujet sensible. Je vais prendre quelques minutes pour en parler parce que j'espère être le plus exhaustif possible. Les mesures que nous avons décidé de prendre, ces mesures sont bien sûr encore évolutives, on verra au fur et à mesure de cette crise si d'autres mesures complémentaires doivent être entreprises.

La gestion de cette crise énergétique que l'on subit actuellement impose une coordination des pratiques entre les communes et puis bien sûr selon leurs possibilités techniques parce que chaque commune n'est pas équipée de la même manière en terme de gestion du réseau. À ce titre une task force « pénurie d'énergie » de la fédération des communes valaisannes a été mise en place et a rendu son rapport la semaine dernière mardi 27 septembre passé. Le Conseil municipal pour autant, a depuis longtemps conscience de son devoir d'exemplarité, vous le savez. Vous le savez bien au fur et à mesure des budgets. Notre commune, en effet, a débuté depuis plusieurs années un programme de rationalisation énergétique qui a été couronné par la distinction de cité de l'énergie. Ce programme de politique énergétique pour 2035 et son plan d'action 2019-2022, peuvent être consultés d'ailleurs sur le site internet de la commune.

En exemple, nous pouvons citer, Sandra pourra en parler bien plus longuement que moi encore, l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public par l'éclairage LED, notamment avec un abaissement nocturne dans certains secteurs pour le moment. Entre 23 heures et 5 heures du matin. L'optimisation énergétique des infrastructures communales donc la domotique, rénovation, bâtiment Minergie, gestion à distance des réglages des chaudières, stabilisateur de tension, etc. Le règlement des constructions qui oblige ou incite à se raccorder au thermoréseau de SATOM en 2018 sur le territoire communal. C'est plus de 12 millions de kilowattheures qui ont été consommés pour le chauffage et l'eau chaude, ce qui représente symboliquement une économie d'1 million de litres de mazout. Et puis enfin, l'équipement de certains bâtiments communaux de panneaux solaires. Le Conseil municipal souhaite et a décidé depuis longtemps déjà de poursuivre ce programme dans l'optique d'obtenir le label gold au travers de mesures complémentaires comme par exemple, d'introduire des nouveaux critères énergétiques contraignants dans le prochain règlement des constructions, de continuer à favoriser l'extension du thermoréseau de SATOM et étudier la possibilité de mettre en place d'autres systèmes de chauffage à distance, de poursuivre l'équipement de certains bâtiments communaux de panneaux solaires, de mettre en place une politique d'achat responsable au sein de l'administration communale, de poursuivre l'optimisation énergétique des bâtiments communaux et d'étudier la possibilité de réaliser un programme de subventions pour les particuliers.

Quelques exemples concrets, brièvement : centralisation des chauffe-eaux et changement des fenêtres de la maison de la commune, la maison de la cour, nomination dans chaque service d'ambassadeurs de développement durable qui veille à surveiller une utilisation mesurée de l'énergie, ça fonctionne très bien.

Appel d'offres groupées pour le photovoltaïque. L'action a rencontré plus de succès qu'attendu, donc on a eu 69 participants au lieu des 40 qu'on envisageait. Ça va être donc réitéré en 2023. Et enfin, le projet Valais rénove, un projet qui incite les particuliers à économiser l'énergie dans leurs bâtiments. Enfin, les services techniques actuellement, modernisent l'éclairage selon le plan lumière qui a été établi en 2011. Mais ce plan, il n'inclut pas l'extinction de l'éclairage public. Il n'inclut pas non plus de nouvelles technologies comme la maintenance, assistée par ordinateur, donc la télégestion. La télégestion c'est important. Petite parenthèse : si on n'a pas de télégestion, on ne peut pas allumer ou éteindre un candélabre spécifiquement. On ne peut pas dire : ben tiens, ce candélabre-là c'est un passage piétons donc on l'éteint. Non, c'est du tout ou rien, j'y reviendrai après.

Donc, nous souhaitons, dans le prochain budget, débiter des investissements pour la télégestion. Concernant les économies d'énergie à entreprendre maintenant en lien avec la crise énergétique, nous avons décidé de mettre en place des mesures internes de rationalisation de la consommation. Je vais

CONSEIL GENERAL

donner quelques détails. Pour les locaux communaux, c'est de régler la température des locaux à 20 degrés. De limiter la température dans les salles de sport à 17 degrés. Évidemment, lors des manifestations, la température sera élevée à 21 degrés. Une réduction à 15 degrés pour les bureaux non utilisés ou peu utilisés. Pas de radiateurs électriques personnels autorisés ni de machines à café personnelles, par exemple. La fermeture des volets et des stores, dès le soir jusqu'au lendemain matin. Les salles de classe sont aussi concernées. Le Conseil municipal s'adaptera bien évidemment en fonction des retours. Pour l'informatique, c'est une opportunité d'ailleurs pour nous de se dire, on va limiter le nombre d'imprimantes, on va fonctionner autrement dans les locaux de l'administration. On va éteindre également le matériel informatique tous les soirs. Pas de machines à café privées dans les bureaux. Je vous le disais auparavant, pour le panneau lumineux : étudier la possibilité d'adapter les horaires de notre panneau lumineux en s'approchant du prestataire qui s'appelle désormais Horizon et non plus Frappecom. Concernant l'éclairage de Noël, j'en ai déjà parlé auparavant, je ne reviens pas là-dessus. Concernant la température de notre piscine, s'agissant d'un bassin d'apprentissage aucune mesure ne sera mise en place et la température du bassin sera maintenue à 29 degrés.

La limite conseillée par la task force ainsi que par les règles cantonales sont de 30 degrés donc on pourrait même monter à 30 degrés mais nous on reste à 29 degrés. Terrain de foot et de tennis, nous avons la volonté d'adapter l'éclairage au minimum, si cela est possible. Donc il va s'agir de prendre contact avec l'USCM, avec le TCCM pour les rendre attentif aux directives et leur demander comment ils imaginent pouvoir s'adapter aux recommandations.

Concernant l'éclairage public, les recommandations qui ont été émises par la task force ne sont malheureusement pas possibles. Concrètement, en l'état actuel dans notre commune.

Pas faute d'avoir analysé et essayé. Nous avons fait un inventaire communal des possibilités techniques d'action sur l'éclairage public qui a fait ressortir les éléments suivants : nous avons 41 armoires dans la commune qui sont situées sur le territoire et qui ne permettent pas un éclairage point par point ni une extinction, par exemple entre 23 heures et 5 heures du matin. C'est du tout ou rien alors que les routes elles doivent rester éclairées jusqu'à 23 heures et elles doivent être rallumées à 5 heures. Ça on ne peut pas faire, on n'a pas les possibilités techniques. De plus, les passages piétons, les zones de rencontres doivent être obligatoirement illuminées. On ne peut pas uniquement illuminer ces endroits-là. C'est tout ou rien. Pour terminer, l'éclairage des secteurs communaux sont souvent liés aux secteurs cantonaux, ça veut dire qu'une armoire, elle gère les secteurs cantonaux et les secteurs communaux. Les secteurs cantonaux doivent être éclairés. Nous nous réjouissons bien sûr l'année prochaine, de commencer ces investissements sur la télégestion, ces investissements qui nous permettront d'effectuer un éclairage alternatif. Un complément quand même d'information à apporter concernant les abaissements et extinctions nocturnes qui sont en fonction actuellement, nous avons 24% des luminaires communaux qui fonctionnent actuellement avec un abaissement nocturne programmé de 25 à 50%, de 23 heures à 5 heures du matin, voire une extinction nocturne, notamment vers le skatepark et puis au cimetière de Vassereule. Voilà les informations que je peux vous donner à ce stade.

Je poursuis sur la lancée. D'autres informations concernant une acquisition de parcelles, la parcelle numéro 1629 de l'hoirie Follonier. Dans le cadre du masterplan Plavaux-Perraires, nous avons acquis une parcelle pour la somme de CHF 1'087'940.-

La surface de cette parcelle est en zone de constructions et installations publiques A et située de manière très très stratégique pour nous, entre les Perraires et la future halte CFF. C'est une parcelle qui s'élève à 15'542 m².

Il faut préciser que ce montant est de la compétence financière du Conseil municipal, dans la mesure, comme vous le savez, où il n'excède pas le 5% des recettes brutes du dernier exercice. Et puis, les recettes

CONSEIL GENERAL

brutes des comptes approuvés 2021 s'élèvent à CHF 39'782'960.- ce qui fixe la capacité financière maximale du Conseil à presque 2 millions. Cet achat est donc inscrit dans le patrimoine administratif. Je voulais en profiter aussi pour vous dire que nous souhaitons vous présenter ce masterplan Plavaux-Perraires qui est maintenant mûr pour présentation au Conseil général lors d'un prochain Conseil général à votre convenance, ça pourrait déjà être au mois de décembre si vous le souhaitez.

Un dernier point. La sécurité informatique, on en a beaucoup discuté ici, il y a eu de nombreux débats, donc je vais quand même vous en parler. Suite à l'amendement qui a été accepté par le Conseil général lors de l'examen du budget 2022 qui demandait un audit. Voici quelques informations concernant la gestion de ce dossier. Le prestataire qui a été mandaté est la société VICI Swiss Competitive Intelligence SA qui a été retenue suite à différentes offres reçues à la commune. L'offre de cette société a été retenue parce qu'elle correspondait au besoin de contrôle de la commune, vous informer que le coût était de CHF 9'500.- pour l'audit et CHF 2'750.- par journée de formation. L'audit a eu lieu entre le 15 et le 30 juin sur 7 jours et demi. Donc ça a été : préparation d'intervention, des pentests donc des tests de pénétration à distance et sur place. Le prestataire informatique communal Retel a été associé à la démarche lors de la première séance de préparation et d'explication des attentes et lors de la séance de remise du rapport d'audit. L'audit a consisté à éprouver la robustesse de la sécurité informatique de la commune donc avec le test de pénétration et suite à l'audit, une formation sécurité qui a été donnée sur 3 demi-journées, par cette même société Vici, à l'intention du personnel qui utilise tous les jours un ordinateur. Cette formation a traité des thèmes suivants : gestion des cyber-menaces, gestion de la cybersécurité, utilisation des appareils dédiés, utilisation de l'internet. La dernière formation a eu lieu tout dernièrement, le 29 septembre passé. Un rapport confidentiel à usage interne a été rédigé. Les conclusions du rapport rejoignent celles qu'avait faite notre partenaire Retel, à savoir que les infrastructures de la commune sont suffisamment robustes.

Évidemment, nous n'allons pas rentrer plus en détail dans les conclusions de ce rapport. On sait qu'on doit faire quelques améliorations qui sont possibles, qui sont à moindre frais, qui sont en cours de mise en place comme par exemple l'instauration d'une double authentification en cas d'accès à une boîte mail depuis l'extérieur. Merci de votre écoute.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Je pense que vous avez tous pu voir notre tout-ménage qui a été envoyé à la population concernant la réflexion sur le centre du village de Muraz.

Suite au travail sur le dossier de centre Collombey, nous avons pu comprendre que l'écoute de la population n'avait peut-être pas été la meilleure, donc on a, sur ce centre du village, changé notre fusil d'épaule pour travailler sur ce dossier. Notre but c'est de mettre en place des ateliers participatifs où d'abord, on commence à travailler depuis la population jusqu'à nous pour arriver à travailler ce dossier au mieux et qu'il soit peut-être plus à l'écoute de la population. Le jeudi 20 octobre prochain dès 18.30 heures, il y aura une première soirée qui permettra en fait à la population de faire part de ses besoins et de ses attentes par rapport à ce réaménagement du centre du village de Muraz.

Et suite à cette séance, il y aura un deuxième atelier, le jeudi 1er décembre 2022 également à 18.30 heures. Celui-ci aura pour but en fait de travailler sur la suite de la première soirée et de pouvoir affiner en fait, les différentes propositions qui sont ressorties de la soirée du 20 octobre et de permettre en fait au Bureau en question de nous amener un rapport sur la base des attentes de la population. Pour notre part, le Conseil municipal ne participera pas à ces soirées parce que le but, c'est vraiment que ça soit des idées et des propositions qui émanent de la population. Sur cette base-là, nous pourrons ensuite travailler sur ce rapport pour amener un dossier sur une réflexion de l'aménagement du centre du village de Muraz. Voilà par rapport à ces 2 soirées, merci.

CONSEIL GENERAL

9. Questions

Intervention de Sotillo José: Merci. Nous passons au point 9. Question. Y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Il n'y a pas de questions dans l'assemblée. Nous passons au point 10. Divers. M. Ruiz.

10. Divers

Intervention de Ruiz Noé: Noé Ruiz pour le PDC. Bonsoir à vous toutes, bonsoir à vous tous. J'ai juste une petite remarque, c'est de la « pinaillerie » par rapport à la présentation du budget de l'AOMC. Les 184 millions pour le budget, ce sont des chiffres de mai 2021, je suis surpris qu'avec les modifications, ils n'aient pas évolués, alors que probablement c'est peut être que 10 millions ou 20 millions, mais c'est juste si vous avez un budget mis à jour ? Et puis la deuxième chose, c'est plus de la « pinaillerie » parce que je sais qu'il y a beaucoup de monde aime les chiffres ici, un budget c'est plus ou moins 20% à ce stade-là, c'est aussi important de le savoir, C'est 184 millions, plus ou moins 20%, sachant qu'il y a rarement du moins.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal. Il y a eu des améliorations dans le projet qui fait que certaines choses ont été réadaptées.

Le budget est resté exactement le même. D'ailleurs, les entreprises qui avaient soumissionné à l'époque suivant les lots, ont été recontactées, il n'y a pas eu de nouvelle mise en soumission des entreprises. Il n'a pas changé malgré qu'il ait évolué après, bien sûr, vous avez raison, c'est juste, il faut aussi qu'on soit prudent et qu'on mette les seuils dans un budget.

Intervention de Sotillo José: Y-a-t-il d'autre divers ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. On nous conseille de faire appel à la Municipalité pour poser des questions et préparer éventuellement une interpellation.

Ce que nous essayons de faire. Je regrette néanmoins qu'il ai fallu attendre 3 semaines pour obtenir 2 heures avant cette séance plénière mes réponses, comme quoi il n'est pas possible de transmettre les données demandées. C'était juste une remarque. Merci.

Intervention de Sotillo José: Un autre divers ? Monsieur Clivaz

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Je veux revenir sur la réponse que la Municipalité a apporté par rapport au budget et aux chiffres qu'ont été donnés. Moi, je me suis quand même penché sur la question et ils ont pris toutes les classes. Action Back to school, j'ai regardé pour revenir à quelque chose de plus réaliste donc c'est un chiffre de CHF 12'000 francs qui a été articulé. Donc Back to school c'est une action qui a lieu 2 fois par année, une fois au printemps et une fois en automne.

Si on ramène cela à la condition que toutes les classes y participent depuis la 5H jusqu'à la 11H, on diminue le budget de CHF 12'000.- à CHF 7'600.-. L'action Back to school qui est une action de pro-vélo Suisse, elle, elle vise pas que toutes les classes participent. Donc, si la Municipalité fait ce choix-là et qu'un enseignant qui voudrait avec sa classe participer, du fait de la décision de la Municipalité, il ne pourrait pas y participer. Le seul inconvénient c'est que sur tous les cantons suisses, canton du Valais, c'est le seul qui subventionne pas la participation des classes. Ca doit être pris sur le budget communal, c'est CHF 95.- par classe. Pour donner un ordre d'idées pour l'action du printemps de cette année, il y a eu 5'000 enfants qui ont participé,

CONSEIL GENERAL

ça fait 265 classe, 520'000 km ont été parcouru c'est-à-dire 13 fois le tour de la terre. On a un contact, comme je suis le président de pro-vélo Chablais, on a démarché la Municipalité d'Aigle, chargée pour tout ce qui est des organisations avec les classes, qui était directeur opérationnel de la mise en place de l'arrivée de l'étape du Tour de France Aigle-Châtel. Donc, il y a des contacts qui ont été pris avec les écoles, il y a quelques classes chaque année, ils démarchent les enseignants, il y a un tournus.

C'est pas un budget aussi élevé que celui présenté par la Municipalité, ceci je tiens quand même à le souligner parce que ça peut donner une fausse image. C'est quand même qu'il y a quelques classes qui participent surtout que toutes les mesures qui sont prises par la commune en faveur de la mobilité douce, c'est un peu en quelque sorte, vous faites la théorie pour savoir aller en vélo, mais après vous ne la pratiquez jamais. C'est comme si vous faites le permis de conduire et vous laissez votre voiture au garage, c'est un peu ça. Le but, c'est que les jeunes puissent aller en vélo à l'école et puis comme il y a des prix à gagner, c'est un challenge. Donc, il faut au minimum 8 élèves dans une classe, on ne demande pas que toute la classe participe.

Intervention de Sotillo José: Un dernier divers ? Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouverons ici le 20 décembre prochain.

D'ici là, je vous souhaite un bel automne coloré et surtout de profiter ces prochains jours de la Foire du Valais. Bonne soirée et à bientôt.